Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0138-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***

ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS

***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

OBJET :

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2026

N° CC_2026_0138

Séance du : mercredi 18 novembre 2026

Convocation du : 12 novembre 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :
Cristian GUERET, Thierry BOUVET, Gabriel DOUBLET, Maxime GACONNET, Amine MEHDI, Christophe BORREL, Radjaa MEHDI, Samir BASSIM, Sara SHALA-MALOKU, Sébastien LESAGE, Anissa HADDAD, Christophe MAYCA, Stéphane HAMZA, Dominique LACHENAL, Joseph FAVRE, Mylène SAILLET RAPHOZ, Anne-Marie BRDAR, Rosanna DULLAART, Bernard BOCCARD, Claude ANTHONIOZ ROSSIAUX, Anne VINDEVOGEL, Nicolas TEREINS, Sandra SALVATGÉ, Antoine BLOUIN, Isabelle VINCENT, Nadège ANCHISI, Christine BURKI, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Jean COMBETTE, Patrick ANTOINE, Anne-Lise VOUTAY, Jean-Pierre BELMAS, Pascale PELLIER, Eddy BARONNET, Christine MOUCHET, Christophe CALLAY, Coralie FERNEX, Johann BONTEMPS, Christiane CHAVANNE, Jean-Marc CHEVALLEY

Représentés :
Guillaume MATHELIER par Dominique LACHENAL, Chadia LIMAM par Samir BASSIM, Férial DJAFFALI par Sara SHALA-MALOKU, Charline CHÉNOT par Sébastien LESAGE, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Odette MAITRE par Nadège ANCHISI, Danielle COTTET par Jean COMBETTE

Excusés :
Carole DARCY, Nadia MUGNIER, Nastia OUEJDOUNI, Steve BONNARD, Cüneyt YESILYURT, Denis SERVAGE, Marion BARGES-DELATTRE, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE

***

Vu les articles L. 2121-15, L. 2121-29, L. 2131-2 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Conformément au CGCT, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

D'ARRÊTER le procès-verbal de la séance en date du 14 octobre 2026 tel qu'annexé à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0138-DE

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 19/11/2026
Qualité : Agglo - DGS

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI
Date de signature : 19/11/2026
Qualité : Agglo - Secretaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0138-DE

Annemasse Agglo
Annemasse · Les Voirons Agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE - PV COMPLET

Direction de l'administration générale et des affaires juridiques, foncières et immobilières
Pôle des Assemblées
Suivi par Gabriel NGOM

Réunion du
Conseil Communautaire
du 14 octobre 2026 à 18h30

Présents :
Commune d'AMBILLY :
Gueret Cristian, Bouvet Thierry.

Darcy Carole est représentée par Gueret Cristian.

Mathelier Guillaume est représenté par Lachenal Dominique.

Commune d'ANNEMASSE :
Doublet Gabriel, Mugnier Nadia, Gaconnet Maxime, Limam Chadia (puis représentée par Mugnier Nadia à partir du point n°15), Mehdi Amine, Ouejdouni Nastia, Borrel Christophe, Mehdi Radjaa, Bassim Samir, Bonnard Steve, Djaffali Férial, Lesage Sébastien, Haddad Anissa (à partir du point n°2), Mayca Christophe, Hamza Stéphane (à partir du point n°2), Lachenal Dominique, Saillet Raphoz Mylène, Yesilyurt Cuneyt, Brdar Anne-Marie.

Shala-Maloku Sara est représentée par Mehdi Radjaa.

Chenot Charline est représentée par Lesage Sébastien puis présente à partir du point n°2.

Favre Joseph est représenté par Saillet Raphoz Mylène.

Commune de BONNE :
Servage Denis.

Dullaart Rosanna est représentée par Servage Denis.

Commune de CRANVES-SALES :
Barges-Delattre Marion, Anthonioz-Rossiaux Claude, Vindevogel Anne (à partir du point n°2).

Boccard Bernard est représenté par Barges-Delattre Marion.

Commune d'ETREMBIERES :
Tereins Nicolas, Salvatge Sandra.

Commune de GAILLARD :
Vincent Isabelle, Anchisi Nadège.

Maitre Odette est représentée par Anchisi Nadège.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0138-DE

Commune de JUVIGNY :
Maire Denis.

Commune de LUCINGES :
Burki Christine.

Commune de MACHILLY :
Plagnat-Cantoreggi Pauline (à partir du point n°2).

Commune de SAINT-CERGUES :
Combette Jean (à partir du point n°2), Cottet Danielle.

Commune de VETRAZ-MONTHOUX :
Antoine Patrick, Voutay Anne-Lise, Belmas Jean-Pierre, Baronnet Eddy.

Pellier Pascale est représentée par Belmas Jean-Pierre.

Mouchet Christine est représentée par Antoine Patrick.

Commune de VILLE-LA-GRAND :
Callay Christophe, Bontemps Johann, Chevalley Jean-Marc.

Fernex Coralie est représentée par Chevalley Jean-Marc.

Chavanne Christiane est représentée par Bontemps Johann.

Excusés : Blouin Antoine, Bosland Jean-Paul, Passaquay Stéphane.

Assistent également :

Mesdames Aline Berthet, Laura Jusserand, Caroline Noullet, Vanessa Revel.

Messieurs Nicolas Hue, Renaud Moisson, Gilles Ravinet, Stéphane Salvatge.

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE....4
II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PRECEDENT....5
III. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU....5
IV. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT....9
V. DELIBERATIONS DU CONSEIL....15
A) DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE....16
1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2026....16
A) DIRECTION DES FINANCES, DE LA PROSPECTIVE ET DE L'ÉVALUATION....17
2 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2026-01 - BUDGET PRINCIPAL....17
3 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2026-01 - BUDGET EAU....17

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0138-DE

4 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2026-01 - BUDGET ASSAINISSEMENT 16

5 - ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (APCP) DES BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT 18

A) DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE 20

6 - ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET CRÉATION DE LA CONFÉRENCE DES MAIRES 20

A) DIRECTION DE LA COHÉSION SOCIALE 21

7 - DÉLIBÉRATION PROGRAMMATION POLITIQUE DE LA VILLE ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN - SUBVENTIONS 2026 (2NDE PARTIE) 21

A) DIRECTION DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS 25

8 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA MJC D'ANNEMASSE AU TITRE DE SON ACTIVITÉ « CINÉMA D'ART ET ESSAI » POUR L'ANNÉE 2026 25

9 - SUBVENTIONS AUX COLLEGES ET LYCEES AU TITRE DE L'ANNEE 2026-2027 26

10 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES SCOLAIRES AU TITRE DE L'ANNEE 2026-2027 27

11 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT DE LA BERGUE - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025 28

A) DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉCONOMIE 30

12 - ZAC ETOILE - CRACC 2025 30

A) SERVICE DES AFFAIRES FONCIÈRES, IMMOBILIÈRES ET ASSURANCES 36

13 - ZAC ETOILE ANNEMASSE GENEVE- DEMANDE DE PROROGATION DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP) EN DATE DU 16 DÉCEMBRE 2021 36

A) DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉCONOMIE 37

14 - RAPPORT D'ACTIVITES ET COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU SM3A 37

15 - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025 DE L'OFFICE DE TOURISME DES MONTS DU GENEVOIS 38

A) DIRECTION DES RICHESSES HUMAINES 41

16 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS 41

VI. QUESTIONS DIVERSES 42

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0138-DE

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités locales, le conseil communautaire nomme un secrétaire de séance parmi ses membres.
Madame Nadège ANCHISI, qui accepte la fonction, est désigné(e) secrétaire de séance.

*En préambule de la séance, **Le Président** souhaite évoquer les évènements qui se sont déroulés le dimanche 11 octobre sur le territoire (fusillades). Il rappelle que des coups de feu ont retenti au cœur du quartier du Perrier, à Prés-des-plans (Ville-la-Grand) et à Gaillard (Sigem). Il indique que la course-poursuite a fini à Genève. Il remercie la Police Suisse et met en avant cette coopération transfrontalière depuis le début des événements que traverse le territoire. Il souligne que les conseillers d'Etat et les élus Genevois reconnaissent le caractère transfrontalier de ce trafic. Il mentionne que les forces de l'ordre suisses et françaises se mettent davantage en relation. Il remercie les forces de l'ordre, le commissaire, la Brigade-anti-criminalité (BAC) et les effectifs qui viennent régulièrement d'Annecy ou de Thonon-les-Bains pour sécuriser le territoire, la nuit ou le jour. Il remercie l'initiative du commissariat mobile au sein de ces trois quartiers permettant d'amener une présence et de rassurer un peu les habitants. Il met en avant que les habitants, notamment ceux de ces quartiers, sont traumatisés, en mentionnant quelques exemples. Il rappelle que les élus sont présents sur le terrain. Il indique que des personnes se sont fait arrêter et que des condamnations tombent, mais qu'il n'y a pas de certitude que ces évènements cessent. Il appuie cette demande, au nom de l'agglomération, de renforts, estimés à 30 ou 40 agents supplémentaires au commissariat, une demande qui est notamment formulée par les syndicats de police nationale, permettant de créer une Brigade spécialisée de terrain avec des professionnels aguerris concernant cette problématique. Il souligne qu'il y a également une demande de visite formulée au ministre de l'intérieur et que les parlementaires relaient cette demande. Il précise que des annonces sont attendues de la part du ministre, des annonces claires, concrètes et pérennes pour ce territoire. Il ajoute que les communes s'organisent avec des réflexions sur les polices municipales (embauches, moyens alloués, ….), sur la prévention ou sur l'accompagnement de la jeunesse. Il remercie le travail en cours au CISPD, piloté par **Maxime GACONNET**, montrant qu'il y a une volonté de la part de l'agglomération et des communes de travailler sur ces sujets. Il indique que cette unité pourrait permettre d'amener des solutions intéressantes pour le territoire en matière de prévention ou en matière sécuritaire (CSUI, ….). Il souligne la volonté partagée avec les maires de Ville-la-Grand et de Gaillard, avec l'ensemble des élus des communes concernées, de faire un geste fort, en associant la population, les associations, avec un rassemblement, en indiquant qu'il n'y a pas encore de date arrêtée. Il indique que l'ensemble des élus du territoire seraient invités, mais également les élus d'autres territoires, les parlementaires ou tout ceux qui se sentent concernés par la problématique (habitants, agents, ….) afin de montrer massivement le rejet de cette violence, cette volonté que les choses se calment et la détermination à occuper le terrain. Il espère qu'une date sera bientôt communiquée pour ce futur rassemblement.*

***Christophe CALLAY** mentionne son soutien à **Antoine BLOUIN** et souligne que ces problématiques sont partagées entre les communes. Il indique qu'il faut apporter une réponse collective à ces problématiques et entraîner les parlementaires, les ministres à donner les moyens au territoire d'agir. Il rappelle que cette agglomération à des particularismes (frontalière, ….). Il souligne qu'à Ville-la-Grand, il n'y a plus de police municipale à partir de 18h30 ou 19h et ajoute qu'il faut une réponse collective permettant de protéger la population également les soirs et les week-ends avec des forces de l'ordre. Il indique que le commissariat mobile assure une présence et qu'il faut occuper le terrain. Il considère qu'il faut une prise de conscience au niveau des pouvoirs publics. Il estime qu'il faudrait se mettre autour de la table, également avec la Suisse à ce sujet (contrôles aux frontières, poursuites des acheteurs, ….). Il rappelle son soutien au Président et à **Antoine BLOUIN** et souhaite une avancée collective.*

***Cuneyt YESILYURT** met en avant un autre constat, celui qu'il n'y a rien à demander à l'Etat. Il souligne que des cas sont plus graves dans d'autres villes et que l'État n'est pas intervenu. Il indique qu'en étant réaliste, il n'est rien possible d'attendre de l'État actuellement (élections présidentielles à venir, …). Néanmoins, il souligne qu'il faut investir différemment, avoir une réflexion différente. Il considère qu'il faut que toutes les communes de l'agglomération agissent. Il indique que, pour la ville d'Annemasse, il y a un processus de recrutement de 13 policiers municipaux, mais qui ne permet pas de garantir l'arrêt de ces activités ou de contrer ces personnes armées. Il considère qu'il faut réfléchir*

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0138-DE

à une solution et indique que toutes les communes doivent également investir (travail en lien avec les parlementaires pour ne plus être en manque de forces de l'ordre sur le territoire ….). Il souligne également les difficultés liées à certaines lois ou certains règlements ne permettant pas de travailler comme il se doit (rapport entre le CSU et la CNIL, ….). Il rappelle que les habitants sont très inquiets et souligne que la place du Jumelage au Perrier est devenue morte. Il indique qu'il y a des nouvelles technologies avec lesquelles il serait possible de travailler et souhaite que l'État assouplisse les normes, permettant aux territoires d'agir. Il souligne qu'il n'attend rien de l'État mais beaucoup de ce territoire car seule ce dernier pourra répondre à cette problématique.

***Le Président** indique qu'il y a un enjeu à être perçu pour la réalité de ce qu'est le territoire. Il souligne que, pendant longtemps, le territoire était considéré comme une petite agglomération. Néanmoins, il indique que ce territoire fait face à une criminalité comparable à celle des grandes agglomérations, notamment en raison du phénomène transfrontalier. Il rappelle qu'au regard des effectifs théoriques du commissariat, le territoire serait au complet, mais que ce serait basé sur une vision de la ville et de l'agglomération qui n'est plus. Il mentionne que l'État doit comprendre que le territoire a changé de dimension. Il rappelle qu'il souhaite que le ministre vienne avec des annonces et estime que ces renforts supplémentaires sont nécessaires, notamment en période de crise violente comme celle-ci. Il indique qu'il y a des outils qui pourraient permettre d'agir (tracer, ….) et qu'un État d'urgence temporaire lié à ces événements pourrait assouplir ces dispositifs pour réagir. Il souligne qu'un projet porté par l'agglomération pourrait être soutenu par le département avec des fonds frontaliers et met en avant que toutes les communes sont solidaires. Il rappelle qu'il y a aussi des points de deal dans les zones rurales.*

***Maxime GACONNET** indique que le CISPD va agir sur la carence actuelle en matière de prévention, notamment pour démystifier le mythe du dealer. Il souligne qu'en France il y a eu beaucoup de prévention concernant l'alcool et le tabagisme et peu concernant les effets de la drogue, car ce seraient des substances interdites. Il considère qu'il faut parler du ravage de la drogue car derrière ces consommations il y aurait des consommateurs. Il indique que les points de deal annemassiens rapporteraient beaucoup d'argent par jour. Il évoque également la problématique de la jeunesse qu'il faut protéger. Néanmoins, il indique que le constat fait depuis plusieurs années et notamment ces derniers mois est que ce ne sont principalement pas des jeunes de ces quartiers du territoire qui sont mis en cause mais des « jobbeurs » venant de toute la France pour faire des missions de quelques jours. Il indique qu'il y a aujourd'hui une diversité de jeunes qui viennent de l'extérieur du territoire venant complexifier le positionnement relatif à une prise en charge plus importante de la jeunesse. Il met aussi en avant le constat que ces jeunes qui viennent pour quelques semaines restent parfois sur le territoire et ne vont pas sur les points de deal historiques mais en chercher d'autres sur plusieurs communes. Il rappelle que les polices municipales sont présentes pour éviter que cela se diffuse et que ce maillage prenne toutes les rues et les communes. Il ajoute qu'il faudra être vigilant concernant la ZAC Etoile dans quelques mois (en raison de la passerelle, ….). Il souhaite la mise en place d'un CSUI permettant d'aller plus vite. Il se montre favorable à une libération ou à un assouplissement des outils dans ces situations de crises.*

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PRECEDENT

Approbation du procès-verbal de la séance délibérative du 16 septembre 2026.

III. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0138-DE

Délibérations prises par le bureau communautaire dans le cadre de la délégation d'attributions accordée par le conseil communautaire par délibération du 15 avril 2026

Bureau du 23 juin 2026

BC_2026_0077 télétransmise en préfecture le mardi 30 juin 2026
Approbation du procès-verbal de la séance délibérative du 16 juin 2026.

BC_2026_0078 télétransmise en préfecture le mardi 30 juin 2026
Adhésion au dispositif d'achats publics mutualisés du Syane.

BC_2026_0079 télétransmise en préfecture le mardi 30 juin 2026
Approbation de la convention relative à la valorisation des certificats d'économie d'énergie pour le raccordement du gymnase du Pralère au réseau de chaleur de Cranves Sales.

BC_2026_0080 télétransmise en préfecture le mardi 30 juin 2026
Approbation de la Convention avec les éco-organismes en filière REP (responsabilité élargie des producteurs) pour la gestion des pneumatiques en déchetterie.

Bureau du 7 juillet 2026

BC_2026_0081 télétransmise en préfecture le mercredi 8 juillet 2026
Approbation du procès-verbal de la séance délibérative du 23 juin 2026.

BC_2026_0082 télétransmise en préfecture le mercredi 8 juillet 2026
Commande publique – Mise en œuvre du projet agricole et alimentation d'agglomération – décision d'écarter l'offre présentée par Natura Scop en raison de son caractère irrégulier et signature du marché avec la Chambre d'Agriculture interdépartementale Savoie Mont-Blanc.

BC_2026_0083 télétransmise en préfecture le mercredi 8 juillet 2026
Commande publique – Approbation de l'avenant n°2 avec le groupement NALDEO / JNC / B2STEEL pour le marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'aménagement de la véloroute voie verte ViaRhôna venant rectifier une erreur de calcul sur le montant de la tranche conditionnelle 08 (28 212,46 €HT et non à 33 016,75 €HT).

BC_2026_0084 télétransmise en préfecture le mercredi 8 juillet 2026
Commande publique – Approbation de la signature du marché relatif à la maintenance des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de ventilation et de climatisation avec la société EOLYA SASU pour un montant de 261 909,02 €HT pour une durée totale de 2 ans.

BC_2026_0085 télétransmise en préfecture le mercredi 8 juillet 2026
Commande publique – Approbation de la signature du marché relatif à la vérification et maintenance des moyens de lutte contre l'incendie avec la société GOZZI PROTECTION pour un montant de 94 686,60 €HT pour une durée totale de 3 ans.

BC_2026_0086 télétransmise en préfecture le mercredi 8 juillet 2026
Commande publique – Travaux pour la réhabilitation du Conservatoire de musique et de l'Auditorium (groupement de commande Ville Annemasse / Annemasse Agglo) – Déclaration sans suite des lots n°03 « Gros œuvre – Curage – Aménagements extérieurs », n°07 « Menuiseries intérieures » et N°08 « Plafonds – Plâtrerie – Peinture » pour motif d'intérêt général lié à une optimisation économique ainsi qu'à une redéfinition des besoins, et autorisation de signature de lots dans les conditions suivantes :
- Lot n°04 « Structure bois » : Société LP CHARPENTE – Montant : 510 000,00 €HT
- Lot n°05 « Revêtements de façades » : Société AVANTAGE ECO ENERGIES – Montant : 577 890,82 €HT
- Lot n°06 « Menuiseries extérieures - Serrurerie » : Société NUOVALU – Montant : 535 874,60 €HT
- Lot n°09 « Chape – Carrelage - Faïence » : Société GC POSE – Montant : 84 926,00 €HT
- Lot n°10 « Revêtements de sols souples » : Société ARTI'SOL – Montant : 169 040,03 €HT
- Lot n°11 « Plomberie – CVC – Sanitaire » : Société OXALLI – Montant : 768 771,98 €HT
- Lot n°12 « Electricité CFO CFA » : Société ELTIS - Montant : 356 964,92 €HT
- Lot n°13 « Serrurerie – Machinerie scénique » : Société SCENETEC – Montant : 81 406,84 €HT
- Lot n°14 « Réseau scénique » : Société S_SYSTEM INTEGRATION – Montant : 147 045,00 €HT
- Lot n°16 « Ascenseur » : Société TK ELEVATOR - Montant : 34 950,00 €HT

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0138-DE

BC_2026_0087 télétransmise en préfecture le mercredi 8 juillet 2026
Commande publique – Signature du marché relatif à l'acquisition d'un camion de collecte de déchets d'occasion avec SEMAT Société d'Equipement, Manutention et Transport pour un montant de 300 000 €HT.

BC_2026_0088 télétransmise en préfecture le mercredi 8 juillet 2026
Commande publique – Adhésion à la plateforme d'achat Focus Numérique qui permet aux acheteurs publics d'acquérir des fournitures, services et travaux numériques dans un cadre conforme au Code de la commande publique.

BC_2026_0089 télétransmise en préfecture le mercredi 8 juillet 2026
Décision d'accorder une garantie d'emprunt à la société Teractem sous la forme d'une caution solidaire consentie au Crédit Agricole des Savoie dans la limite de 80 % du montant prévu dans le contrat de prêts dédié à la concession d'aménagement du Technosite Altéa.

BC_2026_0090 télétransmise en préfecture le mercredi 8 juillet 2026
Avis favorable au dossier d'étude d'impact et d'autorisation environnementale relatif au projet de requalification et sécurisation de la RD 903 entre l'A40 et le carrefour des Chasseurs, assorti d'une demande de prise en considération de l'ensemble des remarques et recommandations formulées.

BC_2026_0091 télétransmise en préfecture le mercredi 8 juillet 2026
Délibération modificative du dispositif de rénovation énergétique des copropriétés et des logements individuels.

BC_2026_0092 télétransmise en préfecture le mercredi 8 juillet 2026
Avis favorable à la création d'une société commune de type Société Civile de Construction Vente (SCCV) entre TERACTEM et ASSOCIATION FONCIERE LOGEMENT, en vue de la réalisation de l'opération immobilière « Les Feux Follets - Libération » à Gaillard.

BC_2026_0093 télétransmise en préfecture le mercredi 8 juillet 2026
Léman Blues Festival - Approbation de la convention de partenariat type « sponsoring » à intervenir entre Annemasse Agglo et l'association, prévoyant le versement d'une subvention d'un montant de 6 000 €.

BC_2026_0094 télétransmise en préfecture le mercredi 8 juillet 2026
Association ADAMA - Approbation de la convention de partenariat type « sponsoring » à intervenir entre Annemasse Agglo et l'association, prévoyant le versement d'une subvention d'un montant de 500 €.

BC_2026_0095 télétransmise en préfecture le mercredi 8 juillet 2026
Festival « Novembre Musical des Voirons » - Approbation de la convention de partenariat type « sponsoring » à intervenir entre Annemasse Agglo et l'association, prévoyant le versement d'une subvention d'un montant de 2 000 €.

Bureau du 25 août 2026

BC_2026_0096 télétransmise en préfecture le vendredi 28 août 2026
Approbation du procès-verbal de la séance délibérative du 7 juillet 2026.

BC_2026_0097 télétransmise en préfecture le vendredi 28 août 2026
Désignation de représentants d'Annemasse Agglo au sein de l'assemblée générale de la Société d'Économie Alpestre de Haute-Savoie : Denis SERVAGE (titulaire) et Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI (suppléante).

BC_2026_0098 télétransmise en préfecture le vendredi 28 août 2026
Désignation de Denis MAIRE en tant que représentant d'Annemasse Agglo au sein de l'Association « French Tech Alpes - Genevois français ».

BC_2026_0099 télétransmise en préfecture le vendredi 28 août 2026
Désignation de Cristian GUERET en tant que représentant d'Annemasse Agglo au sein du comité de pilotage du Campus Étoile.

BC_2026_0100 télétransmise en préfecture le vendredi 28 août 2026

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0138-DE

Désignation de Denis SERVAGE en tant que représentant d'Annemasse Agglo au sein du comité de pilotage du Contrat de Territoire Espace Naturel Sensible Salève-Genevois.

BC_2026_0101 télétransmise en préfecture le vendredi 28 août 2026
Désignation de représentants d'Annemasse Agglo au sein de différentes structures :
- Comité de pilotage du site Natura 2000 de la Vallée de l'Arve : Chadia LIMAM (titulaire) et Jean COMBETTE (suppléant).
- Comité de pilotage du site Natura 2000 des Voirons : Jean COMBETTE (titulaire) et Denis SERVAGE (suppléant).
- Comité de pilotage du site Natura 2000 du Salève : Patrick ANTOINE (titulaire) et Nicolas TEREINS (suppléant).

BC_2026_0102 télétransmise en préfecture le vendredi 28 août 2026
Désignation de Nicolas TEREINS en tant que représentant d'Annemasse Agglo au sein du comité de pilotage du plan de gestion de l'eau sur le Salève.

BC_2026_0103 télétransmise en préfecture le vendredi 28 août 2026
Désignation de représentants d'Annemasse Agglo au comité de gouvernance des fonds pour le projet A412 : Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI (titulaire) et Jean COMBETTE (suppléant).

BC_2026_0104 télétransmise en préfecture le vendredi 28 août 2026
Délibération modificative relative à l'attribution des marchés publics de travaux pour la réhabilitation du Conservatoire de musique et de l'Auditorium comme suit :
- Lot n°10 « Revêtements de sols souples » : Société ARTI'SOL – Montant : 169 040,03 €HT, auquel il convient d'indiquer le montant de la tranche ferme pour le remplacement du revêtement de sol de la salle Louis Malle, soit un montant total de 174 461,93 € HT.
- Lot n°12 « Electricité CFO CFA » : Société ELTIS - Montant : 356 964,92 €HT, auquel il convient d'ajouter le montant de la Prestation Supplémentaire éventuelle (PSE) pour les panneaux photovoltaïques, soit un montant total de 396 902,68 € HT.
- Lot n°13 « Serrurerie – Machinerie scénique » : Société SCENETEC – Montant : 81 406,84 €HT auquel il convient d'ajouter le montant de la Prestation Supplémentaire éventuelle (PSE) pour l'équipe motorisée frontale complémentaire sur scène, soit un montant total de 99 264,56 € HT.
- Lot n°16 « Ascenseur » : Société TK ELEVATOR - Montant : 34 600 €HT (et non 34 950,00 €HT).

Bureau du 1er septembre 2026

BC_2026_0105 télétransmise en préfecture le jeudi 3 septembre 2026
Approbation du procès-verbal de la séance délibérative du 25 août 2026.

BC_2026_0106 télétransmise en préfecture le jeudi 3 septembre 2026
Approbation de la convention à intervenir entre la Haute École d'Art et de Design de Genève (HEAD) et l'École des Beaux-arts du Genevois (EBAG) pour la période allant du 1er septembre 2026 au 31 août 2029.

BC_2026_0107 télétransmise en préfecture le jeudi 3 septembre 2026
Approbation de la convention de fourniture d'énergie conclue entre le collège de la Géline, le Département de la Haute-Savoie et Annemasse Agglo pour l'alimentation en chaleur du gymnase Alice Milliat à Vétraz-Monthoux pour la période du 1er août 2026 au 31 juillet 2029.

BC_2026_0108 télétransmise en préfecture le jeudi 3 septembre 2026
Désignation de deux représentants titulaires d'Annemasse Agglo auprès de la commission consultative paritaire de l'Energie du Syndicat des énergies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE) : Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI et Jean COMBETTE.

Bureau du 8 septembre 2026

BC_2026_0109 télétransmise en préfecture le mercredi 9 septembre 2026
Approbation du procès-verbal de la séance délibérative du 1er septembre 2026.

BC_2026_0110 télétransmise en préfecture le mercredi 9 septembre 2026
Convention de groupement de commande entre Annemasse Agglo et le Pôle Métropolitain du Genevois Français pour les suivis écologiques des mesures compensatoires.

BC_2026_0111 télétransmise en préfecture le mercredi 9 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0138-DE

Commande publique – Signature de l'avenant n°1 au marché relatif à [illegible] collecte de déchets d'occasion avec SEMAT Société d'Equipement, Manutention et Transport venant acter une prestation complémentaire de peinture (17 000 €), portant le montant du marché à 317 000 €HT.

BC_2026_0112 télétransmise en préfecture le mercredi 9 septembre 2026
Signature d'un accord-cadre à bons de commande de transport et traitement des déchets de déchetteries comme suit :
- Lot n°1 « Transport et traitement des déchets de menuiseries vitrées » : Société RCR – Montant : 23 283,00 €HT
- Lot n°2 « Transport et traitement des déchets diffus spécifiques » : Société EXCOFFIER – Montant : 64 344,00 €HT
- Lot n°3 « Transport et traitement des déchets de bois » : Société RCR – Montant : 150 984,00 €HT
- Lot n°4 « Transport et traitement des gravats à la société » : Société DURR RECYCLAGE – Montant : 127 270,00 €HT
- Lot n°5 « Transport et traitement des déchets de laine de verre » : Société EXCOFFIER – Montant : 13 140,00 €HT
- Lot n°6 « Transport et traitement des déchets de verre plat » : Société RCR – Montant :12 385,00 €HT
- Lot n°7 « Transport et traitement des déchets non dangereux résiduels en mélange : Société DURR RECYCLAGE – Montant : 99 552,00 €HT
- Lot n°8 « Transport et traitement de la terre » : Société CHABLAIS SERVICE PROPRETE – Montant : 10 000,00 €HT
- Lot n°9 « Transport et traitement des déchets de plâtre » : Société RCR – Montant : 9 812,00 €HT
- Lot n°10 « Transport et traitement des huiles minérales usagées » : Société VEOLIA – Montant : 2 200,00 €HT.

BC_2026_0113 télétransmise en préfecture le mercredi 9 septembre 2026
Avis favorable d'Annemasse Agglo sur la révision du Plan Local d'Urbanisme de Vétraz-Monthoux assorti d'une demande de prise en considération de remarques et recommandations.

Bureau du 15 septembre 2026

BC_2026_0114 télétransmise en préfecture le vendredi 18 septembre 2026
Approbation du procès-verbal de la séance délibérative du 8 septembre 2026.

BC_2026_0115 télétransmise en préfecture le vendredi 18 septembre 2026
Approbation de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative au réaménagement du parvis du conservatoire de musique et de l'auditorium, à la création d'une voie dédiée à l'accès des services de secours et les ouvrages de gestion des eaux pluviales avec transfert de la maîtrise d'ouvrage à la Ville d'Annemasse.

BC_2026_0116 télétransmise en préfecture le vendredi 18 septembre 2026
Approbation de la convention de groupement de commande entre le CAUE de Haute-Savoie, Annemasse Agglo et la Commune de Cranves-Sales, relative aux prestations de conseil architectural, urbain et paysager.

Les délibérations sont consultables dans leur intégralité sur le site internet : *https://www.annemasse-agglo.fr/agglo-et-territoire/deliberations*

IV. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT

Décisions prises par le président dans le cadre de la délégation d'attributions accordée par le conseil communautaire par délibération du 15 avril 2026

D_2026_0116 télétransmise en préfecture le mardi 30 juin 2026
Modification du règlement intérieur des gymnases intercommunaux.

D_2026_0117 télétransmise en préfecture le mardi 30 juin 2026
Villa des Eaux-Belles sise 793, route de St Julien à Etrembières – Approbation de l'avenant 2 à la convention d'occupation précaire à intervenir avec un agent pour la location d'un T4 venant acter la prolongation pour la période allant du 10 juillet 2026 au 10 janvier 2027 et moyennant une redevance d'occupation mensuelle fixée à 526,96 €TTC.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0138-DE

D_2026_0118 télétransmise en préfecture le mardi 30 juin 2026
Studio au 88 route du Salève à Etrembières – Approbation de l'avenant n°3 à la convention d'occupation précaire pour la location à intervenir avec un agent pour la location d'un studio venant acter la prolongation pour la période allant du 15 juin au 14 juillet 2026 et moyennant une redevance d'occupation mensuelle fixée à 126,89 €TTC.

D_2026_0119 télétransmise en préfecture le mardi 30 juin 2026
Décision d'ester en justice dans le cadre d'une procédure de contestation d'une facture de Participation Financière à l'Assainissement Collectif auprès du Tribunal Administratif diligentée par un usager et de confier au cabinet d'avocats VEDESI (69 002 LYON) la défense des intérêts d'Annemasse Agglo dans le cadre du litige.

D_2026_0120 télétransmise en préfecture le mardi 30 juin 2026
Contrat de location d'une fontaine à eau pour la Maison de l'Eau à intervenir avec la société AQUAFONTAINE pour une durée de 2 ans à compter du 1er juillet 2026 et un montant mensuel de 32,90 €HT.

D_2026_0121 télétransmise en préfecture le mardi 30 juin 2026
Dans le cadre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA), sollicitation d'une subvention d'un montant de 5 000 € auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie au titre du Dispositif d'Éducation Musicale et Orchestrale à vocation Sociale (DEMOS).

D_2026_0122 télétransmise en préfecture le mardi 30 juin 2026
Approbation d'une convention de prêt d'objets de l'Archipel Butor auprès des tiers.

D_2026_0123 télétransmise en préfecture le vendredi 3 juillet 2026
Budget assainissement – Recours à un emprunt de 1 200 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignation (Banque des territoires) pour le financement de la création/réhabilitation du réseau d'eaux pluviales.

D_2026_0124 télétransmise en préfecture le vendredi 3 juillet 2026
Budget eau – Recours à un emprunt de 1 600 000 € auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations (Banque des territoires) pour le financement de la construction du réservoir de Livron et la réalisation de réseaux d'eau potable.

D_2026_0125 télétransmise en préfecture le vendredi 3 juillet 2026
Budget principal – Recours à un emprunt de 1 000 000 € auprès de la Caisse des dépôts et Consignations (Banque des Territoires) pour le financement de la réalisation d'aménagements cyclables Via-Rhôna et voie verte.

D_2026_0126 télétransmise en préfecture le vendredi 3 juillet 2026
Budget Ordures ménagères – Recours à un prêt de 1 000 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (Banque des territoires) dans le cadre d'un prêt Transformation Écologique pour le financement de la réalisation de points d'apport volontaire.

D_2026_0127 télétransmise en préfecture le mercredi 8 juillet 2026
Budget de l'assainissement – Recours à un emprunt de 1 973 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations (Banque des territoires) pour le financement de la création/réhabilitation du réseau d'eaux usées.

D_2026_0128 télétransmise en préfecture le mercredi 8 juillet 2026
Don de deux livres d'artiste pour le centenaire en faveur du Manoir des livres.

D_2026_0129 télétransmise en préfecture le mercredi 8 juillet 2026
Servitude consentie moyennant une indemnité de quinze euros à ENEDIS sur la commune de JUVIGNY (parcelles B 853 et 856) pour l'installation de câbles souterrains.

D_2026_0130 télétransmise en préfecture le lundi 27 juillet 2026
Subventions accordées dans le cadre du dispositif de rénovation énergétique des copropriétés et des logements individuels - Attribution des aides à la copropriété « Rois 4 » sise 38 rue du Fossard à Annemasse pour un montant total de 19 083 € soit 1 aide collective au syndic de copropriété d'un montant de 12 000 € et 3 aides individuelles complémentaires pour un montant de 7 083 €.
D_2026_0131 télétransmise en préfecture le lundi 27 juillet 2026

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0138-DE

Dépôt de plainte pour intrusion sur un site de production d'eau potable à SAINT-CERGUES.

D_2026_0132 télétransmise en préfecture le lundi 27 juillet 2026
Sollicitation d'une subvention d'un montant de 5000 euros auprès des services de l'État au titre de la politique de la Ville pour le projet DEMOS (projet national de démocratisation culturelle initié par la Philharmonie de Paris).

D_2026_0133 télétransmise en préfecture le lundi 27 juillet 2026
Sollicitation d'une subvention d'un montant de 60 000 euros auprès des services de l'État au titre du Fonds Vert 2026 mesure PCAET « Accompagner les agriculteurs face au changement climatique ».

D_2026_0134 télétransmise en préfecture le lundi 27 juillet 2026
Acquisition de la parcelle numérotée D 96 sur la commune de CRANVES-SALES d'une contenance de 1163 m² et pour un montant de 30 000 euros pour le passage d'une canalisation.

D_2026_0135 télétransmise en préfecture le lundi 27 juillet 2026
Subventions accordées dans le cadre du dispositif de rénovation énergétique des copropriétés et des logements individuels - Attribution des aides à la copropriété « Livron II » sise 6-8 route du Livron à Annemasse pour un montant total de 40 750 € soit 1 aide collective au syndic de copropriété d'un montant de 14 500 € et 5 aides individuelles complémentaires pour un montant de 26 250 €.
D_2026_0136 télétransmise en préfecture le lundi 10 août 2026
Dispositif « (Re)bond Centre-ville » - Attribution à la société SARL SMF (enseigne « Pâtisserie Lesage » 2 avenue de la République à Annemasse) d'une avance de 25 000 €, remboursable sur 60 mois à partir du mois de janvier 2028.

D_2026_0137 télétransmise en préfecture le jeudi 13 août 2026 - Remplace la décision D_2026_0135
Subventions accordées dans le cadre du dispositif de rénovation énergétique des copropriétés et des logements individuels - Attribution des aides à la copropriété « Livron II » sise 6-8 route du Livron à Annemasse pour un montant total de 40 750 € soit 1 aide collective au syndic de copropriété d'un montant de 15 000 € et 5 aides individuelles complémentaires pour un montant de 26 250 €.
D_2026_0138 télétransmise en préfecture le jeudi 13 août 2026
Décision d'ester en justice dans le cadre du marché de mise en œuvre du projet agricole et alimentation d'agglomération et désignation du cabinet Admys afin de défendre les intérêts d'Annemasse Agglo pour tous les recours de 1ère instance et/ou résolution amiable du litige.

D_2026_0139 télétransmise en préfecture le jeudi 13 août 2026
Contrat de privatisation du local "Le QG de l'Etoile" avec la société RÉCIPRO-CITÉ pour la mise en place d'activités s'inscrivant dans le projet éducatif d'Annemasse Agglo sur les thèmes de la solidarité, du partage, de la citoyenneté, et du respect de l'environnement pour un montant mensuel de 700 €TTC.

D_2026_0140 télétransmise en préfecture le jeudi 13 août 2026
Studio au 88 route du Salève à Etrembières – Approbation de l'avenant n°4 à la convention d'occupation précaire pour la location à intervenir avec un agent pour la location d'un studio venant acter la prolongation pour la période allant du 15 juillet au 1er septembre 2026 et moyennant une redevance d'occupation mensuelle fixée à 126,89 €TTC.

D_2026_0141 télétransmise en préfecture le jeudi 13 août 2026
Cession d'un bus accidenté en 2025 pour un montant total de 80 000 € – Déclassement, désaffectation et approbation de la sortie de ces biens de l'inventaire du budget principal.

D_2026_0142 télétransmise en préfecture le jeudi 13 août 2026
Signature d'une convention à intervenir avec l'association « Nous Aussi » pour l'organisation d'ateliers d'arts plastiques par l'Ecole des Beaux Arts du Genevois pour l'année scolaire 2026-2027 – Montant de la prestation : 1 427,70 € (coût de l'enseignement et fournitures pédagogiques).

D_2026_0143 télétransmise en préfecture le jeudi 13 août 2026
Approbation de la convention d'occupation des établissements intercommunaux entre Annemasse Agglo et les clubs sportifs, établissements scolaires, associations, services municipaux et partenaires institutionnels de l'agglomération.

D_2026_0144 télétransmise en préfecture le jeudi 13 août 2026

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0138-DE

Sollicitation de subventions auprès de l'AERMC et du Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour divers projets Eau et Assainissement.

D_2026_0145 télétransmise en préfecture le jeudi 13 août 2026
Signature d'une convention à intervenir avec l'IME « Nous Aussi » pour l'organisation d'ateliers d'arts plastiques par l'Ecole des Beaux Arts du Genevois pour l'année scolaire 2026-2027 – Montant de la prestation : 2 104,32 € (coût de l'enseignement et fournitures pédagogiques).

D_2026_0146 télétransmise en préfecture le jeudi 13 août 2026
Signature d'une convention à intervenir avec le CIAS ANNEMASSE AGGLO pour l'organisation d'ateliers d'arts plastiques par l'Ecole des Beaux Arts du Genevois au sein de l'EHPAD « La Kamouraska »pour l'année scolaire 2026-2027 – Montant de la prestation : 2 317,09 € (coût de l'enseignement et fournitures pédagogiques).

D_2026_0147 télétransmise en préfecture le jeudi 13 août 2026
Attribution d'une subvention de 5 000,00 € à la SARL Atelier cAr(T) située 18 rue Gisèle Hanimi à Ambilly pour des travaux d'aménagement et d'achat de matériel professionnel dans le cadre des aides directes aux activités commerciales avec point de vente mises en place par Annemasse Agglo en complément de l'aide régionale au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente.

D_2026_0148 télétransmise en préfecture le lundi 31 août 2026
Délégation des aides à la pierre – Programme « Allée de Romagny» sis 36 rue des Tournelles à Annemasse – Demande de financement pour 16 logements (6 PLAI, 1 PLAI Adapté et 9 PLUS) comme suit :
- Subvention de l'État : montant maximum de 89 608 €,
- Subvention PLH : montant global de 76 000 €, dont 57 000 € à la charge d'Annemasse Agglo et 19 000 € à la charge de la commune.

D_2026_0149 télétransmise en préfecture le lundi 31 août 2026
Signature d'une convention à intervenir avec la Résidence « VILLA MAGNA» APF FRANCE HANDICAP pour l'organisation d'ateliers d'arts plastiques par l'Ecole des Beaux Arts du Genevois pour l'année scolaire 2026-2027 – Montant de la prestation : 1 327,70 € (coût de l'enseignement et fournitures pédagogiques).

D_2026_0150 télétransmise en préfecture le lundi 31 août 2026
Signature d'une convention de donation de livres d'artiste et œuvres d'Yves Mairot en faveur de la collection du Manoir des livres.

D_2026_0151 télétransmise en préfecture le lundi 31 août 2026
Logement en colocation sis 2B, avenue de Verdun à Annemasse – Approbation de la convention d'occupation précaire à intervenir avec un agent pour la location de la chambre n°3 pour la période allant du 10 septembre 2026 au 9 mars 2027 et moyennant une redevance d'occupation mensuelle fixée à 201,00 €TTC.

D_2026_0152 télétransmise en préfecture le lundi 31 août 2026
Studio au 88 route du Salève à Etrembières – Approbation de l'avenant n°5 à la convention d'occupation précaire pour la location à intervenir avec un agent pour la location d'un studio venant acter la prolongation pour la période allant du 2 septembre au 1er octobre 2026 et moyennant une redevance d'occupation mensuelle fixée à 126,89 €TTC.

D_2026_0153 télétransmise en préfecture le lundi 31 août 2026
Logement en colocation sis 2B, avenue de Verdun à Annemasse – Approbation de l'avenant n°2 à la convention d'occupation précaire à intervenir avec l'agent pour la location de la chambre n°3 venant prendre en compte son déménagement à la chambre n°1.

D_2026_0154 télétransmise en préfecture le mardi 8 septembre 2026
Contrat de privatisation du local « Le QG de l'Etoile » pour une mise à disposition au bénéfice de la FOL 74 au conditions financières suivantes : tarif de la location à la journée 175 € TTC pour la période du 1er septembre 2026 au 31 octobre 2026 avec la possibilité de prolonger jusqu'au 31 décembre 2026 sous réserve du renouvellement du contrat avec l'État.

D_2026_0155 télétransmise en préfecture le mardi 8 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0138-DE

Signature d'une convention de mise à disposition de terrains à titre précaire [illegible] Les Peyreuses à Cranves-Sales au GAEC de la ferme de Corly afin de valoriser le terrain.

D_2026_0156 télétransmise en préfecture le vendredi 11 septembre 2026
Signature d'un contrat de prêt à usage au profit de l'association la compagnie Arcosm pour le tournage d'un long métrage à la HALLE TAPPONNIER pour la période allant du 8 septembre 2026 au 30 juin 2027.

D_2026_0157 télétransmise en préfecture le lundi 14 septembre 2026
Plan d'Urgence Hivernale 2026-2027 – Sollicitation d'une subvention d'un montant de 457 000 € auprès des services de l'État (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) pour la mise en œuvre du dispositif d'accueil et d'hébergement d'urgence des personnes en errance sur le territoire au sein de la Maison des Solidarités pour la période allant du 2 novembre 2026 au 30 avril 2027.

D_2026_0158 télétransmise en préfecture le jeudi 17 septembre 2026
Convention relative au financement de l'association Accueil de Jour (dispositif d'accueil et d'accompagnement destiné aux publics précaires et vulnérables) – demandes de subventions auprès de l'État (216 620 €) et du Département (209 202 €) au titre de l'exercice 2026.

D_2026_0159 télétransmise en préfecture le jeudi 17 septembre 2026
Subvention accordée dans le cadre du dispositif de rénovation énergétique des copropriétés et des logements individuels - Attribution d'une aide individuelle pour un montant de 4 000 € pour le 166 chemin des Eaux-Vives à Lucinges.
D_2026_0160 télétransmise en préfecture le jeudi 17 septembre 2026
Villa des Eaux-Belles sise 793, route de St Julien à Etrembières – Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'occupation précaire à intervenir avec un agent pour la location d'un T1 venant acter la prolongation du 1er septembre au 31 décembre 2026 et moyennant une redevance d'occupation mensuelle fixée à 329,26 €TTC.

D_2026_0161 télétransmise en préfecture le jeudi 17 septembre 2026
Studio au 88 route du Salève à Etrembières – Approbation de la convention d'occupation précaire pour la location à intervenir avec un agent pour la location d'un T1 pour la période allant du 1er septembre 2026 au 28 février 2027 et moyennant une redevance d'occupation mensuelle fixée à 272,58 €TTC.

D_2026_0162 télétransmise en préfecture le jeudi 17 septembre 2026
Mise à jour des durées d'amortissement pour les budgets soumis à l'instruction budgétaire et comptable M49.

D_2026_0163 télétransmise en préfecture le jeudi 17 septembre 2026
Délégation des aides à la pierre et Subvention PLH Annemasse Agglo - Programme « 2026 » sis 558 route de la Vy de l'eau à SAINT-CERGUES – Approbation d'un dossier de demande d'agrément pour 1 logement PLS.

D_2026_0164 télétransmise en préfecture le jeudi 17 septembre 2026
Sollicitation de subventions d'un montant total de 1 534 797,34 € au titre du Fonds Départemental d'Interventions Structurantes (FDIS) 54ème tranche pour les projets suivants : réhabilitation du conservatoire de musique intercommunal et contrat de performance énergétique des gymnases.

D_2026_0165 télétransmise en préfecture le mardi 29 septembre 2026
Centre aquatique CHÂTEAU BLEU – Signature d'une convention d'occupation à intervenir avec les associations sportives, services municipaux et partenaires institutionnels.

D_2026_0166 télétransmise en préfecture le jeudi 1 octobre 2026
Dépôt d'une Demande d'Autorisation de Construction, d'Aménager ou de Modifier (DACAM) d'un Établissement Recevant du Public (ERP) auprès de la commune de Cranves Sales dans le cadre des travaux d'amélioration énergétique du gymnase du Pralère.

D_2026_0167 télétransmise en préfecture le jeudi 1 octobre 2026
Signature d'un avenant au contrat de maintenance avec la société KELIO afin d'intégrer 3 nouveaux contrôle d'accès au bâtiment de l'Hôtel d'Agglomération, entraînant un supplément d'abonnement annuel d'assistance d'un montant de 148 €HT.

D_2026_0168 télétransmise en préfecture le jeudi 1 octobre 2026

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0138-DE

Signature d'un contrat de cession pour une prestation de spectacle vivant avec la société d'exploitation Yes High Tech pour deux représentations dans le cadre du Festival Festri organisé par le service Prévention des déchets et moyennant un montant de rémunération de 2 000 €HT.

D_2026_0169 télétransmise en préfecture le jeudi 1 octobre 2026
Signature d'un contrat d'hébergement du logiciel OXALIS dédié à la gestion des dossiers d'application du droit des sols avec la société GNAU pour un montant annuel de 3 865 €HT.

Les décisions sont consultables dans leur intégralité sur le site internet : *https://www.annemasse-agglo.fr/agglo-et-territoire/deliberations*

Décisions prises par le président dans le cadre de la délégation d'attributions accordée par le conseil communautaire par délibération du 15 avril 2026 en matière de marchés publics et de leurs avenants :

Marchés publics :

Intitulé du marché public	Date de la signature	Attributaire(s)	Montant HT	Durée prestations
Gardiennage du dispositif d'hébergement d'urgence (abri grand froid)	23/06/2026	SAVOIE SECURITE PRIVEE	312 743,00 €	48 mois
Gardiennage de l'Accueil de Jour	23/06/2026	SAVOIE SECURITE PRIVEE	214 200,00 €	48 mois
Elaboration du schéma Directeur des Eaux Usées	21/09/2026	SAFEGE	202 745,00 €	36 mois
Maintenance des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de ventilation et de climatisation	17/07/2026	EOLYA SASU	261 909,02 €	48mois
Travaux de création d'une conduite d'eau potable Shopping Etrembières	03/07/2026	Groupement SOGEA	1 484 496,60 €	20 semaines
Travaux de création d'une conduite d'eau potable Shopping Etrembières	03/07/2026	COLAS France	340 433,00 €	3 semaines
Gestion d'un dispositif d'accueil et d'hébergement d'urgence	24/09/2026	AURALYS	1 454 792,68 €	48 mois
Location vérification entretien et maintenance de détecteurs de gaz	11/09/2026	GAZ DETECT	126 963 €	48 mois
Marché subséquent n°12 à l'accord-cadre n°2022022L04 relatif aux travaux de création d'un regard d'accès et de renouvellement du regard aval sur le DO5	18/09/2026	SOGEA rhone alpes	114 516,80 €	2 mois (hors période de préparation)

Avenants :

Intitulé du marché public	Objet avenant	Date de signature	Titulaire	Montant Ht / Prolongation
Maîtrise d'œuvre du gymnase de Vétraz Monthoux	Augmentation de montant et de délais	08/06/2026	LIEUX FAUVES	53 460 € HT (6,61%) / 9 mois supplémentaires
MOE pour les travaux	Prolongation du	29/05/2026	Agence AKENES	4 mois

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0138-DE

d'aménagement du patio de l'EPHAD	délai de la tranche optionnelle			supplémentaires
Déménagement du conservatoire	Modification des dates d'exécution des prestations	07/07/2026	ANI DEMENAGEMENT RHONE-ALPES	Sans objet
Travaux de rénovation de la ventilation de l'usine de dépollution Ocybèle	Modification de faible montant + prolongation de délai	04/09/2026	PIERRE STREIFF	34 604,94 € (6,18%)
Création d'un poste de refoulement, extension du réseau d'eaux usées, réfection branchements eau potable – route du Mont Blanc à Vétraz-Mouthoux Lot 01 – Travaux de terrassement – fouilles en tranchée – canalisation	Modification de faible montant (Modification des quantités)	18/09/2026	RAMPA TRAVAUX PUBLICS	83 129,20 € (14.98 %)

V. DELIBERATIONS DU CONSEIL

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0138-DE

A) DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2026

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Gilles RAVINET

Vu les articles L. 2121-15, L. 2121-29, L. 2131-2 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Conformément au CGCT, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'ARRÊTER le procès-verbal de la séance en date du 16 septembre 2026 tel qu'annexé à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0138-DE

A) DIRECTION DES FINANCES, DE LA PROSPECTIVE ET DE L'ÉVALUATION

2 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2026-01 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT

Le budget primitif 2026 du budget Principal a été voté par délibération du Conseil communautaire n°2026_0009 en date du 25 février 2026. Depuis lors, de nouveaux éléments sont à prendre en compte, ce qui nécessite de procéder à des ajustements budgétaires annexés à la présente.

*Arrivées de **Charline CHENOT**, **Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI**, **Jean COMBETTE**, **Anne VINDEVOGEL**, **Annissa HADDAD** et de **Stéphane HAMZA**.*

***Patrick ANTOINE** s'interroge au sujet du décalage des études liées aux mesures compensatoires du collège de Vétraz-Monthoux.*

***Gilles RAVINET** et le Président indiquent que ces études sont décalées mais qu'elles seront réalisées en 2027.*

***Le Président** précise que le suivi des mesures compensatoires sur 5 ans n'a pas réussi à être engagé cette année. Il souligne qu'il s'agirait d'études de suivi.*

***Denis MAIRE** se demande si ces manques à gagner (diminution des crédits sur les taxes de fiscalité locale) sont annoncés par la DGFIP, avec un chiffre annoncé puis corrigé par la suite, ce que **le Président** confirme.*

***Le Président** souligne qu'un écrit avait été adressé à la DGFIP pour connaître les raisons.*

***Steve BONNARD** s'interroge au sujet du parking à vélos au sein du parking-relais Altéa et constate qu'il n'y a pas de ligne budgétaire en 2026. Il se demande si ce sera le cas en 2027.*

***Le Président** indique que ce sera inscrit au budget du Pôle métropolitain du Genevois français.*

*En complément, **Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI** indique que ce sera probablement budgété en 2027 au PMGF.*

***Patrick ANTOINE** se demande si ce sera le PMGF qui assurera ces dépenses.*

***Le Président** indique que ce sera l'agglomération par l'intermédiaire de la subvention versée au PMGF pour faire fonctionner la compétence mobilité.*

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER la Décision Modificative n°2026-01 telle qu'elle est présentée dans le tableau ci-joint.

3 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2026-01 - BUDGET EAU

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT

Le budget primitif 2026 du budget Eau a été voté par délibération du Conseil communautaire n°2026_0014 en date du 25 février 2026. Depuis lors, de nouveaux éléments sont à prendre en compte, ce qui nécessite de procéder à des ajustements budgétaires annexés à la présente.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0138-DE

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER la Décision Modificative n°2026-01 telle qu'elle est présentée dans le tableau ci-joint.

4 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2026-01 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT

Le budget primitif 2026 du budget Assainissement a été voté par délibération du Conseil communautaire n°2026_0016 en date du 25 février 2026. Depuis lors, de nouveaux éléments sont à prendre en compte, ce qui nécessite de procéder à des ajustements budgétaires annexés à la présente.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER la Décision Modificative n°2026-01 telle qu'elle est présentée dans le tableau ci-joint.

5 - ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (APCP) DES BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT

La présente délibération a pour objet, conformément à l'article L. 1612-29 du Code général des collectivités territoriales, la révision des autorisations de programme (AP) des budgets Eau et Assainissement à l'occasion d'une étape budgétaire.

Les autorisations concernées par la présente délibération sont détaillées dans le tableau ci dessous :

Budget Assainissement :

Numéro / opération	Libellé	Modifications proposées	Montant AP
2015-1 / 521	Travaux pour le traitement de l'azote à la STEP Ocybèle	Augmentation de l'AP, allongement de la durée et ajustement des crédits de paiement (CP)	34 944 342,39 €
TOTAL des autorisations de programme			**34 944 342,39 €**

Budget Eau :

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0138-DE

Numéro / opération	Libellé	Modifications proposées	Montant AP
2025-4 / 82025	Chantiers eau pluriannuels	Ajustement des crédits de paiement (CP)	47 258 948,00 €
TOTAL des autorisations de programme			**47 258 948,00 €**

Les modifications et les répartitions des crédits de paiement sont détaillées dans les annexes jointes à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER l'actualisation des Autorisations de programme et des crédits de paiement du budget Assainissement et du budget Eau dans les conditions prévues en annexe.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0138-DE

A) DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6 - ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET CRÉATION DE LA CONFÉRENCE DES MAIRES

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Gilles RAVINET

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu les articles L. 2121-8, L. 5211-1et L. 5211-11-3 du Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil communautaire établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement.

Par ailleurs, la création d'une conférence des maires est obligatoire dans les EPCI dont le bureau ne comprend pas l'ensemble des maires des communes membres.

Cette conférence est présidée, de droit, par le Président de l'EPCI. Outre le Président, elle comprend les maires des communes membres.

Elle se réunit sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative du Président de l'EPCI, ou, dans la limite de quatre réunions par an, à la demande d'un tiers des maires.

Les modalités de fonctionnement de cette conférence des maires sont précisées dans le règlement intérieur.

Anne-Lise VOUTAY *se demande qui convoque cette conférence des maires.*

Le Président *indique que ce sera lui, ou à la demande d'un tiers des maires.*

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'ADOPTER le règlement intérieur du Conseil communautaire pour le mandat tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.

DE CRÉER une conférence des maires dont les modalités de fonctionnement sont précisées au règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0138-DE

A) DIRECTION DE LA COHÉSION SOCIALE

7 - DÉLIBÉRATION PROGRAMMATION POLITIQUE DE LA VILLE ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN - SUBVENTIONS 2026 (2NDE PARTIE)

Rapporteur : Christophe BORREL / technicien(ne) : Mathilde GIRODON

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1611-4 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, telle que modifiée et notamment ses articles 9-1, 10, 10-1 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 approuvant le contrat d'engagement républicain des associations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État ;

De par ses statuts, l'agglomération est compétente en matière de politique de la ville pour l'élaboration d'un diagnostic de territoire, la définition des orientations du contrat engagements quartiers 2030 (anciennement contrat de ville) et la mise en œuvre du plan d'actions.

Elle est également compétente pour l'animation et la coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

En complément, en matière d'action sociale ont notamment été déclarés d'intérêt communautaire les actions transversales développées par le milieu associatif ou par les structures spécialisées intervenant dans les domaines de la prévention des conduites addictives et des souffrances psychologiques, de la formation, de l'insertion sociale et professionnelle et de l'inclusion des personnes en situation de handicap, de l'accompagnement socio-éducatif, de l'intervention en matière d'accueil, de l'accompagnement et de l'hébergement d'urgence, de la médiation sociale et interculturelle, ainsi que de l'accès au droit et de l'aide aux victimes.

Dans ce cadre vous est proposé le soutien financier aux actions concourant aux objectifs définis dans le contrat engagements quartiers 2030. Ce nouveau contrat de ville 2024 – 2030 se déploie sur une géographie prioritaire renforcée :

	Contrat de 2015	**Contrat de 2024**
QPV d'Annemasse	19 hectares, 3323 habitants	42 hectares, 6298 habitants
QPV de Gaillard	4 hectares, 1374 habitants	14 hectares, 2117 habitants

La géographie prioritaire intègre également le **quartier Près-des-plans à Ville-la-Grand**, classé « poche de pauvreté ». En revanche, le « quartier en veille active » d'Ambilly est sorti de la géographie prioritaire.

La programmation 2026 du pôle Développement Social Urbain et Politique de la Ville (DSUPV) a été établie sur la base des demandes de subvention reçues pour l'année 2026. Les montants sont proposés suite à une instruction des dossiers de subvention et sur l'étude du bilan fourni si l'action ou l'association a déjà été soutenue l'année précédente. Une première délibération en date du 10 février 2026 a permis le versement de la majeure partie des subventions du pôle DSUPV, pour un montant total de 310 257,36 €.

Comme le prévoit la réglementation, au-delà d'un montant de subvention de 23 000 € une convention d'objectifs est jointe en annexe. Les conventions nouvelles ou à renouveler font également l'objet d'une délibération en Conseil communautaire.

Les recettes prévisionnelles du pôle DSUPV s'élèvent à 27 510 €.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0138-DE

Développement Social Urbain et Politique de la Ville (DSUPV) :

Pour mémoire le budget subvention 2026 alloué sur cette thématique est de 343 780 €. Après la délibération du 10 février 2026, le budget disponible restant s'élève à 33 522, 64 €, avec une répartition proposée de la manière suivante :

Nom de l'association	Nature de la demande de financement	Montant attribué en 2025	Montant demandé en 2026	Montant proposé 2026	Motif d'intérêt général du financement octroyé
La cause des femmes	Organisation d'un festival et d'une journée d'étude thématiques sur l'égalité femmes-hommes	0 €	3 000 €	3 000 €	Soutien aux actions transversales développées par le milieu associatif
AURALYS	Poste médiateur santé en quartiers prioritaires politique de la ville (QPV)	14 000 €	16 000 €	14 000 €	Soutien aux structures spécialisées intervenant dans le domaine de l'accès au droit, de la médiation sociale et interculturelle, en lien avec le contrat engagements quartiers 2030 et le contrat local de santé
Appel à projets Politique de la ville					
Commune de Ville-la-Grand	Fête de fin d'année quartier Prés-des-plans	2 000 €	1 000 €	1 000 €	Mise en œuvre du contrat engagements quartiers 2030
Tous cap	Projet « Femmes en mouvement ». Favoriser l'accès effectif à une pratique régulière d'activité physique adaptée pour des femmes éloignées de la pratique, résidant sur la géographie prioritaire	0 €	924 €	924 €	Mise en œuvre du contrat engagements quartiers 2030
SEVE (Savoir Etre et Vivre Ensemble)	Projet « Enfants et jeunes, citoyens et égaux grâce à la pratique démocratique du débat philo ». Ateliers de philosophie	2 500 €	2 500 €	2 500 €	Mise en œuvre du contrat engagements quartiers 2030

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0138-DE

	dans les établissements scolaires, en lien avec la Cité éducative d'Annemasse				
Réseau canopé 74	Projet « Ateliers parents : comment aider mon enfant à réussir ». Outiller les parents pour accompagner leurs enfants dans leur parcours scolaire, en lien avec la Cité éducative d'Annemasse	1 500 €	2 000 €	1 000 €	Mise en œuvre du contrat engagements quartiers 2030
Collège Michel Servet	Projet « Explorer l'Univers pour construire l'égalité : un parcours scientifique au service des filles et des garçons ». Voyage scientifique dans le Luberon pour ouvrir le champ des possibles en matière d'orientation vers les filières scientifiques et technologiques, en lien avec la Cité éducative d'Annemasse	0 €	1 900 €	1 450 €	Mise en œuvre du contrat engagements quartiers 2030
Lycée Jean Monnet	Projet « Des lycéens ouverts au monde, des citoyens éclairés ». Renforcement des projets à destination des élèves, en lien avec la Cité éducative d'Annemasse	1 000 €	1 150 €	700 €	Mise en œuvre du contrat engagements quartiers 2030
École Bois Livron	Projet « Faciliter l'accès au spectacle vivant pour les enfants de l'école du Bois Livron ». Accompagnement de familles à des spectacles à Château rouge par l'équipe enseignante, hors du temps scolaire, en lien avec la Cité éducative d'Annemasse	0 €	900 €	900 €	Mise en œuvre du contrat engagements quartiers 2030
TOTAL				**25 474 €**	

Après le versement des subventions de la présente délibération, il restera ainsi 8 048,64 € au budget DSUPV 2026.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER l'attribution des subventions précitées pour un montant total de 25 474 € pour l'année 2026,

D'AUTORISER le Président ou son représentant à verser, dans les conditions prévues par la notification, les subventions correspondantes,

DE DIRE que les crédits sont prévus au budget 2026,

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0138-DE

D'IMPUTER les dépenses en résultant au budget principal 2026, gestionnaire DSI IPV, antenne OSO55, nature 65748.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0138-DE

A) DIRECTION DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

8 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À LA MJC D'ANNEMASSE AU TITRE DE SON ACTIVITÉ « CINÉMA D'ART ET ESSAI » POUR L'ANNÉE 2026

Rapporteur : Anne-Lise VOUTAY / technicien(ne) : Anne BONNAFOUS

Vu la délibération du Conseil communautaire du 26 juin 2024 n°CC_2024_0086 approuvant les termes de la convention d'objectifs 2024-2026 avec la MJC d'Annemasse au titre du financement de l'activité « Ciné Actuel »,

Dans le cadre de sa politique culturelle, Annemasse Agglo soutient depuis 2001 l'activité du Cinéma d'art et essai de la MJC d'Annemasse pour les missions suivantes :
- Diffuser, en direction de l'agglomération dans son ensemble, des films tenant compte de la diversité des publics,
- Favoriser l'accès des scolaires de l'agglomération à des séances de cinéma,
- Développer des actions d'animation et de rencontre avec les cinéastes et acteurs auprès des jeunes et de la population,
- Favoriser les partenariats avec les acteurs du territoire (acteurs culturels, acteurs sociaux),
- Accompagner le développement de projets valorisant la création cinématographique en lien notamment avec les habitants du territoire (festival du court métrage…),
- Accompagner des réflexions liées au développement de l'activité du Ciné Actuel.

Le renouvellement de la convention d'objectifs entre Annemasse Agglo et la MJC d'Annemasse pour la période 2024 à 2026 a été approuvé par le Conseil communautaire le 26 juin 2024. Elle prévoit notamment le versement d'une subvention annuelle par Annemasse Agglo.

Pour l'année 2026, la MJC fait une demande de subvention d'un montant de 59 000 €.

Pour mémoire, rappel des précédentes subventions :

2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
55 000 €	55 000 €	58 000 €	58 000 €	59 000 €	59 000 €	59 000 €

Mylène SAILLET-RAPHOZ *s'interroge au sujet du projet d'une nouvelle salle dans l'ancien cinéma le Salève et se demande si la MJC est toujours demandeuse.*

Le Président *indique que ce projet a été longtemps discuté (ville d'Annemasse prenant potentiellement en charge les questions d'investissement et l'agglomération agissant sur les questions de fonctionnement, …). Il souligne qu'il y a eu également des questionnements autour de la localisation en lien avec le cinéma d'art et essai (ZAC Etoile, près de la gare d'Annemasse, ….). Il se demande s'il y a eu des contacts repris avec ceux qui portent ce cinéma et s'il y a toujours une logique d'aller sur un déploiement ailleurs.*

Amine MEHDI *précise qu'à ce jour il n'y a aucune prise de contact et que les élus restent à disposition. Il rappelle que, dans le cadre d'une feuille de route, la ville d'Annemasse a également un projet afin d'en faire potentiellement une salle pour la Culture (lieu relevant de la propriété de la ville d'Annemasse).*

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le versement d'une subvention de 59 000 € au profit de la MJC d'Annemasse pour l'activité Ciné Actuel pour l'année 2026,

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0138-DE

D'IMPUTER la dépense en résultant sur le crédit ouvert à cet effet au budget primitif 2026 gestionnaire CLT, destination OAC2, article 6574.

9 - SUBVENTIONS AUX COLLEGES ET LYCEES AU TITRE DE L'ANNEE 2026-2027

Rapporteur : Christophe BORREL / technicien(ne) : Sophie SALAGER

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Annemasse - les Voirons agglomération, et notamment la compétence supplémentaire de politique communautaire en direction du milieu associatif et des organismes développant des actions ou missions d'intérêt pour l'agglomération :

« En matière scolaire pour favoriser et encourager : les projets d'actions éducatives et les projets pédagogiques développés par les collèges et lycées en lien avec les objectifs définis par Annemasse Agglo »,

Considérant les demandes de subventions des établissements scolaires du second degré pour l'année scolaire 2026-2027,

Pour rappel, les modalités d'instruction des subventions aux établissements scolaires du second degré sont :

- Maintien réaffirmé de la politique de soutien financier d'Annemasse Agglo,
- Sur les critères de soutien : pas de volonté d'interférer dans les choix des actions financées, donc pas d'orientations ou thématiques fixées par Annemasse Agglo,
- Enveloppe financière stable de 25 000 € annuels ; pour des raisons d'équité, le choix est de fixer un montant de 4 euros par élève inscrit dans l'établissement. Les subventions demandées par les établissements sont également prises en compte, sous réserve du respect de l'enveloppe financière maximale et du montant par élève.

Pour l'année scolaire 2026-2027, après instruction des demandes conformément à ces modalités, il est proposé le versement d'une subvention de 24 936 € pour les deux lycées et les six collèges, répartie comme suit :

Établissements	Subventions demandées	Subventions proposées	Commentaires	Effectif
Collège de la Géline	1 500 €	1 500 €	*Réponse à la demande*	*660*
Collège Jacques Prévert	3 600 €	3 320 €	*Application du forfait*	*830*
Collège des Justes	128 €	128 €	*Réponse à la demande*	*523*
Collège Michel Servet	3 260 €	3 260 €	*Réponse à la demande*	*900*
Collège Paul Langevin	3 700 €	3 016 €	*Application du forfait + reliquat de 120 €*	*784*
Collège P.E. Victor	2 240 €	2 240 €	*Réponse à la demande*	*583*
Lycée des Glières	13 591 €	5 692 €	*Application du forfait + reliquat de 272 €*	*1 491*
Lycée Jean Monnet	7 205 €	5 780 €	*Application du forfait*	*1 445*
		24 936 €		*7 216*

Pour mémoire, rappel des dernières subventions annuelles versées :

2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
25 024 €	22 178 €	18 751 €	21 919 €	23 776 €

Cuneyt YESILYURT *souhaite connaître le montant global des subventions que les communes et l'agglomération allouent aux collèges et aux lycées. Il évoque le mouvement des lycéens. Il souligne*

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0138-DE

que l'agglomération sera sollicitée et indique qu'une enveloppe globale d[illegible] légère. Il considère qu'il faut accompagner les jeunes pour qu'ils puissent se développer et avoir un avenir plus reluisant que celui qui se dessine pour eux.

***Le Président** indique que ce que font les communes est beaucoup plus important que ce qu'alloue l'agglomération. Il rappelle que ce sont les communes qui ont le cœur de cette compétence et souligne qu'il sera possible d'y revenir avec des chiffres consolidés de l'action des communes. Il ajoute que les communes soutiennent les politiques jeunesses ou sportives par exemple. Il rappelle qu'ici l'intervention est volontaire et souligne qu'il y aura également des subventions versées par l'agglomération aux associations sportives scolaires dans le cadre de la prochaine délibération. Il ajoute que ces sommes viennent soutenir des projets. Il indique que la cité éducative travaille également sur ces questions-là.*

***Eddy BARONNET** s'interroge sur les modalités de partage des parts de subvention entre l'agglomération et les communes. Il se demande s'il y a des discussions entre les communes et l'agglomération, si l'agglomération subventionne davantage des projets ou si c'est selon les effectifs des établissements.*

***Christophe BORREL** indique, qu'ici, pour être le plus équitable possible, il y a un montant forfaitaire par nombre d'élèves inscrits dans le lycée ou dans le collège. Il souligne que, dans chaque commune, chacun a sa politique sportive ou de jeunesse avec des montants de subventions décidés par les communes en prenant en compte des critères de répartition permettant d'être le plus équitable et juste possible.*

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le versement des subventions ci-dessus exposées pour un montant total de 24 936 euros, au profit des collèges et lycées de l'agglomération annemassienne au titre des actions éducatives pour l'année scolaire 2026-2027 ;

D'IMPUTER les dépenses en résultant sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal 2026, gestionnaire SC, nature 657381, antennes OSC1 (collèges) et OSC2 (lycées).

10 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES SCOLAIRES AU TITRE DE L'ANNEE 2026-2027

Rapporteur : Christophe BORREL / technicien(ne) : Sophie SALAGER

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Annemasse - Les Voirons agglomération, et notamment la compétence supplémentaire de politique communautaire en direction du milieu associatif et des organismes développant des actions ou missions d'intérêt pour l'agglomération :

« En matière sportive pour favoriser l'accès aux équipements et encourager la vie associative, animer l'agglomération et promouvoir l'image de la communauté sous la forme d'un soutien financier aux associations dont l'objet consiste à favoriser et à développer la pratique sportive périscolaire des élèves fréquentant les établissements du secondaire »,

Considérant les demandes de subvention des établissements scolaires secondaires,

Après analyse de leurs bilans financiers et de leurs projets sportifs des dossiers des associations sportives sur l'exercice de l'année passée 2025/2026, le montant global des subventions aux 7 associations sportives scolaires secondaires s'élève à 15 161 € et se répartit de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0138-DE

Associations sportives scolaires	Subventions
Collège Jacques Prévert	1 400 €
Collège des Justes	2 000 €
Collège Michel Servet	3 500 €
Collège Paul Langevin	2 500 €
Collège Paul-Emile Victor	2 390 €
Lycée des Glières	1 947 €
Lycée Jean Monnet	1 424 €
TOTAL	**15 161 €**

Pour mémoire, rappel des derniers montants annuels alloués au soutien des associations sportives scolaires des établissements secondaires publics :

Année de référence	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
Montant global alloué	7 805 €	9 296 €	11 585 €	13 027 €	14 374 €

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le versement des subventions portées au tableau ci-dessus, au profit des associations sportives des établissements scolaires pour le soutien au titre de l'année scolaire 2026-2027 ;

D'IMPUTER la dépense en résultant sur le crédit à ouvrir à cet effet au budget primitif 2026, gestionnaire SP, nature 65748, antenne OSC3.

11 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT DE LA BERGUE - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

Rapporteur : Christophe BORREL / technicien(ne) : Anne BONNAFOUS ; Jérôme BREDA

Vu les articles L6, L. 3131-5 et R. 3131-2 du Code de la commande publique,

Vu les articles L. 1411-3 et L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts d'Annemasse – Les Voirons agglomération (6.2.4 : « Action sociale d'intérêt communautaire ») et l'intérêt communautaire (2.3) déclarant d'intérêt communautaire « La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Pierre Martin dit « La BERGUE » »,

Vu la convention de concession de service public conclue le 31 août 2022 avec la Fédération des Œuvres Laïques de Haute Savoie – F.O.L.74, pour la gestion du centre de loisirs sur la période du 1er septembre 2022 au 31 août 2027,

Le rapport de l'année écoulée, produit par le délégataire, a été porté à connaissance de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) en date du 22 septembre 2026, et ce conformément à l'article L. 1413-1 Code général des collectivités locales.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0138-DE

Le rapport présente les projets développés durant l'année [illegible] enfants chaque mercredi ainsi que durant toutes les vacances scolaires, soit 18 953 journées enfants d'accueil. La répartition des usagers du centre selon la commune d'origine et par tranches (10 tranches selon quotient familial) est stable ; il est à noter que les 1ères tranches, comme les 9ème et 10ème tranches sont particulièrement bien représentées, ce qui va dans le sens d'une certaine mixité des publics.

Le budget, avec 1 091 869,38 € de dépenses réalisées et une participation d'Annemasse Agglo à hauteur de 557 738 €, présente un résultat excédentaire de 49 162,61 €.

Les objectifs pédagogiques fixés ont été atteints en 2025 avec la mise en place d'activités en lien avec les thématiques de l'environnement et de la citoyenneté (ateliers à l'occasion de déplacement du bus numérique). Est souligné l'effort d'inclusion des enfants porteurs de handicap, et des enfants présentant un PAI pour le déjeuner. Des partenariats avec les acteurs locaux sont désormais développés : visite à l'Archipel Butor, découverte d'instruments en lien avec le conservatoire intercommunal, des rencontres intergénérationnelles avec Créaliens et Atout'âges (dispositifs menés par la direction de la cohésion sociale) ou la visite aux Jardins d'Arcédie.

Marion BARGES-DELATTRE *souligne que ce lieu est important pour les familles notamment lorsque l'accueil de loisirs est fermé pour la commune. Elle met en avant les bienfaits de l'existence de ce centre de loisirs. Elle ajoute également que ce centre de loisirs accueille et met à disposition tous les ans ce lieu pour le Conseil municipal des enfants de Cranves-Sales dans le cadre de la chasse aux œufs.*

Le Président *souligne que ce lieu a également accueilli le repas des agents de l'agglomération. Il remercie la FOL74 et ses équipes pour ce travail au quotidien.*

Stéphane HAMZA *met en avant un lieu toujours en amélioration et appuie les remerciements des élus pour le travail effectué des salariés du centre de loisirs.*

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

DE PRENDRE ACTE du rapport de la Fédération des Œuvres Laïques 74, concessionnaire pour la gestion du centre de loisirs de La Bergue, pour l'année 2025, tel que présenté en annexe.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0138-DE

A) DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉCONOMIE

12 - ZAC ETOILE - CRACC 2025

Rapporteur : Denis MAIRE / technicien(ne) : Julie MAZAN

VU la délibération du Conseil communautaire n°C-2014-0240 du 11 novembre 2014 approuvant le dossier de création de la ZAC ETOILE ANNEMASSE GENEVE ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1411-5 ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°C-2016-0135 en date du 6 juillet 2016 approuvant le choix de l'entreprise BOUYGUES IMMOBILIER en tant que concessionnaire de la ZAC Etoile Annemasse-Genève ;

VU l'article 34 du Traité de concession pris pour l'application de l'article L. 300-5 du Code de l'urbanisme, précisant les obligations dues par l'aménageur de présenter un Compte Rendu Annuel à la Collectivité Concédante (CRACC) ;

VU la délibération n° C-2018-0073 en Conseil Communautaire en date du 18 avril 2018 approuvant le CRACC 2017 pour la période du 10 août 2016 au 31 décembre 2017 ;

VU la délibération n° C-2019-0104 en Conseil Communautaire en date du 25 septembre 2019 approuvant le CRACC 2018 pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 ;

VU la délibération n° CC_2019_0105 en Conseil Communautaire en date du 25 septembre 2019 approuvant le pacte politique de solidarité entre Annemasse Agglo et les communes d'Ambilly, Annemasse et Ville-la-Grand sur le projet urbain ZAC Etoile Annemasse-Genève ;

VU la délibération n°CC_2020_0052 en Conseil Communautaire en date du 26 février 2020 approuvant le dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concertée ;

VU la délibération n°CC_2020_0055 en Conseil Communautaire en date du 26 février 2020 approuvant l'Avenant 2 au Traité de Concession d'Aménagement ;

VU la délibération n° CC_2020_0054 en Conseil Communautaire en date du 26 février 2020 approuvant le CRACC 2019 pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019 ;

VU la délibération n° CC_2021_0114 en Conseil Communautaire en date du 15 septembre 2021 approuvant le CRACC 2020 pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 ;

VU la délibération n° CC_2022_0080 en Conseil Communautaire en date du 6 juillet 2022 approuvant le CRACC 2021 pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 ;

VU la délibération n° CC_2023_0091 en Conseil Communautaire en date du 28 juin 2023 approuvant le CRACC 2022 pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 ;

VU la délibération n° CC_2025_0002 en Conseil Communautaire en date du 12 février 2025 approuvant le CRACC 2023 pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 ;

VU la délibération n° CC_2025_0142 en Conseil Communautaire en date du 15 octobre 2025 approuvant le CRACC 2024 pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 ;

Caractéristiques du projet urbain

L'opération d'aménagement « Etoile Annemasse-Genève » est un projet d'écoquartier de 19,4 ha porté par Annemasse Agglo, situé sur les communes d'Ambilly, d'Annemasse et de Ville-la-Grand. En application du dossier de création approuvé le 12 novembre 2014, et du dossier de réalisation approuvé le 26 février 2020, l'aménagement de la zone doit permettre la réalisation d'un écoquartier multifonctionnel intégrant la réalisation de logements, d'un quartier d'affaires avec bureaux et hôtels,

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0138-DE

ainsi que la réalisation des infrastructures et équipements nécessaires [illegible] quartier.

Caractéristiques de la Concession d'Aménagement pour la réalisation de la ZAC Etoile Annemasse-Genève

Par délibération n° C-2016-0135 du 06 juillet 2016, le Conseil communautaire d'Annemasse Agglo a décidé de confier l'aménagement de la ZAC Etoile Annemasse-Genève à l'entreprise privée Bouygues Immobilier UrbanEra.

Le Traité de concession, signé le 9 août 2016, présente les caractéristiques suivantes :

- Durée : 15 années à compter de la date de prise d'effet
- Date de début de l'exécution du contrat : 01/09/2016
- Date prévisionnelle de fin du contrat : 31/08/2033

L'aménageur s'est ainsi vu confier, par le Traité de Concession, les missions suivantes :

Acquisitions et gestion foncière et immobilière ;
Réalisation des études et des procédures nécessaires à la réalisation et à la mise en œuvre du projet ;
La maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des équipements publics notamment des travaux d'aménagement à l'intérieur du périmètre de la ZAC (hors parvis sud et nord de la gare réalisés dans le cadre du pôle d'échanges de la gare) ;
La commercialisation des terrains et la mise en concurrence des promoteurs ;
L'organisation de la communication et la concertation pour l'aide à la définition, au montage et à la mise en œuvre de tout élément participant à la qualité urbaine de la ZAC.

Cadre réglementaire du Compte-Rendu Annuel à Collectivité Concédante (CRACC)
Conformément aux articles L. 1523-3 du Code général des Collectivités territoriales et L.300-5 du Code de l'urbanisme, Bouygues Immobilier UrbanEra soumet à l'approbation de l'EPCI le compte rendu annuel 2025 pour cette opération, arrêté au 31/12/2025.

Ce document présente et détaille :

- Le bilan prévisionnel d'opération actualisé ainsi qu'une comparaison avec le bilan prévu à la signature du traité de concession ;
- Le plan de trésorerie actualisé ;
- Les acquisitions et cessions foncières ;
- Le compte-rendu des activités techniques d'opération ;
- L'état d'avancement des activités : structuration de la gouvernance de projet, avancement du projet urbain, acquisitions foncières, aménagement des espaces publics, procédures réglementaires d'aménagement, lots constructibles ;
- L'initiation de la stratégie de communication/concertation autour du projet ;
- Le planning prévisionnel ;

Suivi du bilan d'opération

Lors du CRACC 2017, le bilan du Traité de Concession était équilibré avec un montant de dépenses et de recettes identiques et représentant 61 751 843 €.

Au 31 décembre 2018, le bilan du CRACC 2018 montrait un bilan équilibré avec un coût global des dépenses à hauteur de 65 847 161 € HT et des recettes à 65 847 161 € HT, soit une augmentation des deux postes de 4 095 318 € HT.

Au 31 décembre 2019, les montants globaux des dépenses et des recettes ont été évalués à hauteur de 68 250 018 €HT soit une augmentation de 2 402 8589 €HT.

Au 31 décembre 2020, les montants globaux des dépenses et des recettes ont été évalués à hauteur de 69 266 137 €HT soit une augmentation de 1 016 119 €HT.

Au 31 décembre 2021, les montants globaux des dépenses et des recettes ont été évalués à hauteur de 72 063 420 €HT soit une augmentation de 2 797 282 €HT.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0138-DE

Au 31 décembre 2022, les montants globaux des dépenses et des recettes ont été évalués à hauteur de 72 987 381 €HT soit une augmentation de 923 961 € HT.

Au 31 décembre 2023, les montants globaux des dépenses s'élèvent à 76 685 387€ et des recettes à 76 870 138 € HT soit une augmentation respectivement de 3 698 006 € HT et de 3 882 756 € HT.

Au 31 décembre 2024, les montants globaux des dépenses et recettes ont été évalués à hauteur de 78 075 871 €HT soit une augmentation de 1 390 484 € HT en dépenses et une augmentation de 1 205 733€ HT en recettes.

Au 31 décembre 2025, les montants globaux des dépenses et des recettes ont été évalués à hauteur de **78 834 362 € HT** soit une augmentation de **758 491 € HT**.

Les dépenses de l'opération en 2025

En dépenses, cette évolution s'explique principalement par les éléments suivants :

Sur le foncier : Une augmentation générale (+101 117 € HT) est constatée principalement pour les raisons suivantes :

- la mise à jour des coûts des fonciers à acquérir et des frais d'actes.

Sur le poste travaux

Une augmentation globale (+685 696 €HT) est constatée en raison principalement des facteurs suivants :

- Des demandes de modifications des espaces publics autour de l'IFPS.

- La ville d'Ambilly et Annemasse Agglo ont formulé des prestations supplémentaires après signature des marchés de travaux sur le secteur Nord-Ouest (+122 499 € HT). La participation pour travaux supplémentaires est augmentée d'autant en recette.

- Ajustement du budget du réaménagement du Parvis Martin Luther King impliquant une augmentation des dépenses prévisionnelles (+244 616 € HT).

- Ajustement du budget relatif aux abords du lot C5, en raison d'un retard de calendrier.

-Réalisation d'équipements publics supplémentaires liés à la modification de la programmation : équipements électriques, espaces publics, points d'apport volontaire (+ 234 350 € HT).

- L'annulation de prestations auparavant réalisées par l'Aménageur pour les différents opérateurs dans un CODIC, qui sont désormais assumées par les différents maîtres d'ouvrage (-59 135 € HT). La participation au CODIC est diminuée d'autant en recette du bilan.

- Les aléas et révision de prix ont été réévalués en fonction du nouveau coût travaux (+ 6 601€ HT)

Les participations du bilan d'opération aux équipements de superstructure (stade de foot et boulodrome) sont restées inchangées.

Sur le poste études et ingénierie :

Une augmentation globale (+ 113 750 € HT) est constatée en raison tout particulièrement des facteurs suivants:

- Intégration des honoraires techniques supplémentaires dans le cadre de la reprise des études du Parvis Martin Luther King (+ 24 556 € HT).

- Intégration des honoraires de maîtrise d'œuvre supplémentaires pour l'étude la réalisation des études préliminaires de modification des espaces publics au regard du nouveau plan de circulation souhaité par les communes (+ 17 375 € HT).

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0138-DE

-Augmentation du budget OPC et CSPS (+63 777 € HT) liés à l'allongement de la concession de 2 années supplémentaires.

-Augmentation du montant de la révision des prix en lien avec l'ajustement des frais dans le plan de trésorerie (+ 8 042 € HT).

Sur le poste frais de gestion et aléas, l'estimatif du coût global a diminué de 542 071 € HT dû principalement au décalage d'une partie des dépenses en lien avec la mise à jour du programme et le nouveau planning opérationnel.

Sur le poste honoraire et frais de gestion

Afin de tenir compte du prolongement de la concession, la rémunération de l'aménageur est revalorisée de 400 000 € HT.

Les recettes de l'opération en 2025

Les recettes estimées dans le CRACC 2024 à hauteur de 78 075 872 € HT ont été réévaluées dans le CRACC 2025 à **78 834 362 €** HT. L'augmentation de 758 491 € HT s'explique principalement par :

La modification du programme de la ZAC générant davantage de charges foncières eu égard à l'augmentation de la surface de logement générée (+1 467 992 € HT).

Des recettes supplémentaires, notamment l'obtention de subventions de l'Agence de l'Eau Rhône Alpes Méditerranée Corse, valorisant l'intégration des bonnes pratiques concernant la gestion des eaux pluviales (+331 643 €HT).

Les participations aux équipements publics communaux ont été augmentées (+79 758 € HT) en conformité avec l'augmentation du coût travaux associées à ces demandes.

La participation aux équipements publics communautaires a été augmentée (+42 741 € HT) en conformité avec l'augmentation du coût travaux associées à ces demandes.

Le poste des **participations des opérateurs au CODIC** est actualisé en fonction des sommes recherchées auprès des opérateurs pour des prestations diverses qui leur sont refacturées pour partie (-59 135 € HT).

La participation d'équilibre est annulée, le bilan étant équilibré.

Bilan de l'opération en 2025

Le bilan du CRACC 2025 présente un bilan équilibré avec un coût global des dépenses et des recettes de **78 834 362 € HT.**

Avancement du Bilan
Au 31 décembre 2025, les dépenses facturées depuis le début de l'opération s'élèvent à 40 128 783 € HT, soit 50.9% du montant global inscrit au bilan réactualisé.

Compte-rendu des activités

Les premières années de la concession d'aménagement ont permis de stabiliser la gouvernance, le projet urbain et son programme, les procédures pour les acquisitions foncières, le dossier de réalisation de l'opération, ou encore le planning opérationnel de l'opération d'aménagement, et de lancer les premières opérations immobilières et les études préliminaires puis d'avant-projet de l'ensemble des espaces publics de la ZAC.

En plus de la mise à jour et du suivi du bilan de la ZAC de l'ensemble des missions confiées à l'Aménageur et la poursuite de la collaboration, entre l'Autorité Concédante et l'Aménageur, et ses collectivités compétentes, l'année 2025 a été consacrée principalement :

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0138-DE

- A l'aboutissement des négociations avec les entreprises, la signature des marchés de travaux et le démarrage des travaux de réalisation de la Passerelle ;

- La réception des travaux d'aménagement de la rue Adrienne Bolland (rue de la Tour) et la rue Denise Vernay (venelle des Voirons) ;

- La poursuite des travaux du Jardin Ferroviaire ainsi que le démarrage des travaux de la Place Rosa Parks, du square Claudie Haigneré et du cours Gisèle Halimi ;

- La réception des travaux d'aménagement du Mail Tapponnier et du trottoir Est de la rue du Môle ;

- A la poursuite du travail de coordination urbaine et architecturale avec les lots en cours et à venir : C8, C9, B3, D3, C5, B2, C1, C6, A1, D8, C10, C2C3C4, D1-2 ;

- A préparer le démarrage des travaux du C10 et du C5-2 ;

- A la validation des études Avant-Projet du Parvis Martin Luther King ;

- A la reprise des études d'espaces publics au stade Etudes Préliminaires des rues impactées par la modification du plan de circulation ;

- A l'obtention et purge des permis du A1-1, A1-2, A1-3, C6-1, C6-2, D8, C9-1 ;

- A la revente des terrains nécessaires aux lots A1-1, A1-2, A1-3 et C10 ;

- Au suivi et mis-à-jour de la maitrise foncière ;

- A la gestion juridique des procédures et des contentieux ;

- Aux ateliers de co-conception du macro-lot C2C3C4 en vue de déposer les permis de construire au 1er semestre 2026 ;

- A la reprise opérationnelle du lot D1-2 ;

- A la mise en œuvre du plan de communication 2025 et la préparation de celui de 2026 ;

- Au déroulement des fiches actions de la Mise en usages en particulier avec la sélection du porteur de projet et la réalisation des travaux en vue de l'ouverture du QG de Quartier ;

-A la préparation de l'accueil des habitants ainsi que de leur déménagement ;

Ce sont 317 logements qui ont été livrés en 2025 dans la ZAC ETOILE Annemasse-Genève.

Mois de livraison	Résidence et bâtiments livrés	Lot	Nombre de logements
Mars 2025	MIMESIS	C8-3 et C9-2	36 logements
Septembre 2025	ARCHIPEL bâtiments A, G1 et F	C8-1	73 logements
	LE HUB, bâtiment A, partie locative sociale	D9	18 logements
Octobre 2025	DIVERCITY	B3-1	73 logements
Novembre 2025	LE HUB, bâtiment B1 et B2	D10-1 et D10-2	24 logements
Décembre 2025	CONSTELLATION, bâtiment F	C5-1	33 logements
	ARCHIPEL, bâtiments E et G2	C8-1	33 logements
	ARTEO	C8-2	27 logements

Patrick ANTOINE *évoque le rééquilibrage lié au projet de la ZAC Etoile, notamment l'augmentation du nombre de logements pour s'adapter au contexte difficile lié au secteur tertiaire. Il s'interroge*

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0138-DE

concernant la proportion d'augmentation de la population du territoire [illegible] logements supplémentaires dans le cadre de ce projet au regard du SCoT.

***Denis MAIRE** indique que le SCoT prend en compte les grands projets de l'agglomération dont celui de la ZAC Etoile. Il souligne qu'il arrive qu'il y ait des évolutions de ce type, dont les impacts sur le SCoT ne sont pas encore connus. Il mentionne qu'il y a, d'une part, la planification (objectifs donnés et constat de réussite ou non à la fin du projet, ….) et, d'autre part, les changements possibles dans le cadre d'un projet opérationnel. Il précise que, aujourd'hui, de manière globale, au regard d'une réunion récente sur le programme local de l'habitat, il y aurait plutôt une baisse en matière de croissance, qui en dessous de la croissance imaginée au départ. Il rappelle que le SCoT est en vigueur jusqu'en 2032 et que le projet ZAC Etoile va jusqu'en 2033. Il ajoute que, d'un point de vue opérationnel, la programmation de la ZAC est adaptée en fonction de la conjoncture. Il se réjouit que la politique des trois tiers soit encore tenue. Il indique que, comparé au SCoT (planification, ….), les documents relatifs à la ZAC Etoile relèvent de l'opérationnel.*

***Patrick ANTOINE** prend l'exemple de la commune de Vétraz-Monthoux essayant de respecter cet objectif des 1 % dans le cadre de son PLU. Il souligne que des projets sortent malgré cette impression qu'il y a effectivement un ralentissement. Il s'interroge au sujet de cet équilibre, notamment si un projet sur une commune pourrait impacter l'équilibre des autres communes au regard des objectifs du SCoT.*

***Denis MAIRE** mentionne que le pourcentage de 1 % ne s'applique pas de la même manière selon la population de la commune. Il ajoute que les 1 % de croissance démographique concernent davantage la conurbation et rappelle que la croissance semble aujourd'hui être en dessous. Ainsi, il indique que les équilibres seraient tenus. Il met en avant cette situation paradoxale, car il n'y aurait toujours pas assez de logements, notamment des logements sociaux (demande forte, ….) alors que l'objectif est de freiner la croissance. Il considère qu'il faut être pragmatique, avec une programmation permettant de loger tout le monde.*

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le document CRACC 2025 conformément à l'article L.300-5 du code de l'urbanisme ;

D'APPROUVER le bilan prévisionnel de la ZAC mis à jour dans le cadre du présent CRACC, se substituant au bilan prévisionnel du traité de concession ;

D'APPROUVER le budget prévisionnel 2026, issu du CRACC 2025, qui s'élève à 15 257 023 € HT ;

D'IMPUTER les dépenses attendues d'Annemasse Agglo aux budgets des exercices en cause.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0138-DE

A) SERVICE DES AFFAIRES FONCIÈRES, IMMOBILIÈRES ET ASSURANCES

13 - ZAC ETOILE ANNEMASSE GENEVE- DEMANDE DE PROROGATION DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP) EN DATE DU 16 DÉCEMBRE 2021

Rapporteur : Denis MAIRE / technicien(ne) : Caroline GUICHARD

Vu l'article L. 121-5 du Code de l'expropriation ;

Vu ledit dossier ;

Par délibération n°2014-0240 du 11 novembre 2014, le Conseil communautaire a approuvé le dossier de création de la ZAC ETOILE GENEVE ANNEMASSE, afin de réaliser un écoquartier multifonctionnel intégrant la réalisation de logements, d'un quartier d'affaires avec bureaux et hôtel, ainsi que la réalisation d'infrastructures et équipements nécessaires au bon fonctionnement du quartier.

Par délibération n°2020-0052 du 26 février 2020, le Conseil communautaire a demandé le lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la zone d'activité (ZAC) Etoile Annemasse-Genève, valant mise en compatibilité du PLU de la commune de Ville-la-Grand, par Bouygues Immobilier, Aménageur de la ZAC Etoile.

Par arrêté Préfectoral en date du 16 décembre 2021, Le Préfet de la Haute-Savoie a déclaré d'utilité publique les acquisitions foncières et les travaux nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement de la ZAC Etoile.

Cet arrêté de Déclaration d'utilité publique a fixé la durée de validité des effets de l'utilité publique à 5 ans à compter de la date dudit arrêté.

Depuis, un grand nombre d'acquisitions ont été conclues permettant ainsi la réalisation de la majeure partie de la ZAC (constructions, voiries, cheminements piétons, etc.).
Néanmoins, l'acquisition de certaines emprises, sur celles listées lors de l'enquête parcellaire, n'ont pu être finalisées à ce jour, notamment pour défaut d'accord amiable avec les propriétaires et un planning opérationnel des lots concernés modifié suite à différents aléas.
Afin de disposer de toutes les options pour l'acquisition de ces dernières parcelles et de ne pas perdre le bénéfice des procédures menées jusqu'à présent, il est aujourd'hui nécessaire de solliciter de Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie la prorogation, pour 5 ans, de l'arrêté portant déclaration d'utilité publique qui arrive à échéance le 15 décembre 2026.

L'objet de l'opération, le périmètre à exproprier ainsi que les circonstances de fait et de droit restent inchangés.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'AUTORISER le Président ou son représentant à solliciter Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie en vue de la prorogation pour 5 ans du délai fixé par l'arrêté préfectoral portant déclaration d'utilité publique (DUP) n°PREF/DRCL/BAFU/2021-0101 du 16 décembre 2021, concernant le projet d'aménagement de la ZAC Etoile ANNEMASSE-GENEVE,

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer tout document lié à la procédure d'expropriation.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0138-DE

A) DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉCONOMIE

14 - RAPPORT D'ACTIVITES ET COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU SM3A

Rapporteur : Jean COMBETTE / technicien(ne) : Nicolas HUE

Vu les statuts d'Annemasse Agglo et notamment les compétences en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI),

Vu l'adhésion d'Annemasse Agglo au Syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses affluents au 1er janvier 2017 pour l'exercice de cette compétence sur son territoire,

Vu le rapport d'activités 2025 du SM3A ci-annexé,

Vu la délibération D2026-04-23 du 18 juin 2026 du SM3A approuvant le compte administratif 2025 du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A),

En application de l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales,

*En préambule, **Jean COMBETTE** souhaite exprimer une pensée particulière pour **Maurice LAPERROUSAZ**, nous ayant quitté cette année. Il souligne qu'il a marqué l'histoire du SM3A, de ses élus, de ses services et son histoire personnelle. Il indique que **Maurice LAPERROUSAZ** était surnommé « l'enfant du Foron », car il connaissait les rivières du territoire, leurs histoires, leurs enjeux et aimait profondément ce qu'il faisait. Il ajoute que, pour lui, la protection des cours d'eau était une véritable passion. Il souligne que c'est un honneur de lui succéder en tant que vice-président dans ce syndicat et de poursuivre le travail qu'il a engagé. Il remercie également les nouveaux élus qui représentent le syndicat au sein de l'agglomération. Il poursuit en présentant le rapport d'activité du SM3A.*

***Mylène SAILLET-RAPHOZ** souligne que le SM3A est indispensable pour le territoire. Elle indique que la mission de renaturation des rivières est la priorité de l'agence de l'eau. Elle mentionne que la solidarité est au cœur du fonctionnement entre les bassins avec le SM3A et qu'avec la baisse de la ressource en eau il sera d'autant plus nécessaire de dialoguer au sein du SM3A parce que ce sera plus complexe ces prochaines années et que son rôle sera d'autant plus important.*

***Jean COMBETTE** rejoint les propos de **Mylène SAILLET-RAPHOZ** en indiquant que le SM3A aura un rôle qui sera capital dans les années à venir. Il souligne que la solidarité entre communes du territoire et communes sur le bassin de l'Arve existe car tout ce qui se passe en amont est récupéré en aval sur le territoire. Il ajoute que les représentants de l'agglomération au SM3A défendent ce point de vue. En matière d'aménagements et pour souligner leur importance, Il rappelle qu'en 2022 avait été inauguré les digues de la Châtelaine et leur renaturation et qu'il y avait eu une crue quelques mois après. Ces digues permettent de ne pas impacter les maraîchers à Gaillard ou certaines habitations. Il ajoute que le travail sur cette solidarité entre amont et aval sera poursuivi au regard de son importance.*

*En complément, **Chadia LIMAM** indique que le SM3A est très important. Elle rappelle qu'il y avait précédemment un conseiller communautaire, **Robert BURGNIARD**, qui en parlait avec beaucoup de passion. Elle encourage les conseillers à feuilleter ce rapport, avec de très belles images et d'aller sur place à l'espace Borne – Pont de Bellecombe pour voir ce que le SM3A a réalisé en matière de renaturation. Elle souligne que la ressource en eau est importante mais également sa qualité. Elle indique que cette thématique de l'eau est mise en avant et prise au sérieux, notamment avec un projet eau à Annemasse qui pourrait se réaliser. Elle indique que le Bureau a été renouvelé à 80 % au sein du SM3A et que ces nouveaux élus prennent en compte ces considérations écologiques.*

***Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI** souligne l'importance de ce travail sur le long terme en amont vers l'aval. Elle rappelle que cet été le SM3A a été à pied d'œuvre, notamment dans le cadre de ces mois de sécheresse ayant impacté le niveau des rivières et des lacs. Elle mentionne qu'au moment où il y aura des pluies importantes il y aura des problématiques de sur-inondation car les sols seront secs. Elle indique que la faune des rivières devra s'adapter à des moments de surabondance et à des moments de sécheresse. Elle mentionne l'importance de la renaturation, de l'aménagement et de faire*

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0138-DE

en sorte que le lit des rivières trouve sa place aussi bien en débit d'étiage qu'en débit trop fort. Elle indique que ces investissements importants permettent de sauver des cultures ou la faune.

***Jean COMBETTE** précise que le rapport contient des belles images et que toutes ces images, hors photos techniques d'ouvrage, sont des images d'artistes photo du bassin versant qui ont pris de leur temps. Il souligne que la photo de couverture est l'une photos lauréates de ce concours et qu'il est possible de contacter le SM3A pour avoir au sein des communes l'exposition photosensibles du SM3A.*

***Nicolas TEREINS** souligne qu'il y a actuellement l'exposition photosensibles au sein de la commune d'Etrembieres à la salle Art'Salève. Il souligne que le SM3A agit aussi concernant les inondations. Il rappelle que la commune a été touchée en 2015 et en 2023 et que le SM3A a aidé pour faire des études d'impact et analyser ce qu'il serait possible de mettre en place pour protéger les habitants. Il indique qu'il s'agit d'un appui essentiel pour les populations. Il remercie le SM3A pour son accompagnement et félicite ces agents passionnés. Il souligne qu'il y aura la problématique du castor à traiter concernant la commune d'Etrembières et d'autres.*

***Nadège ANCHISI** souligne l'importance du rôle des élus et de leur présence au SM3A, grâce auxquels il a été possible de bénéficier des travaux de la Confluence et pour les digues de la Châtelaine.*

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

DE PRENDRE ACTE du rapport d'activités 2025 et du compte administratif 2025 du SM3A

15 - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025 DE L'OFFICE DE TOURISME DES MONTS DU GENEVOIS

Rapporteur : Patrick ANTOINE / technicien(ne) : Elisa CHAUMONTET

Vu la délibération n°CC_2023_0170 d'Annemasse Agglo approuvant la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026 entre Annemasse Agglo, la Communauté de communes du Genevois, la Communauté de communes du Pays de Cruseilles et l'Office de tourisme des Monts de Genève ;

Vu les délibérations n°C_20240624_tour_82 de la Communauté de communes du Genevois en date du 24 Juin 2024, n° CC_2024_0079 d'Annemasse Agglo en date du 26 Juin 2024 et n°2024-60 de la Communauté de communes du Pays de Cruseilles en date du 9 Juillet 2024, approuvant la nouvelle nomination administrative « Monts du Genevois » et l'application des dernières modifications statutaires de l'Office de tourisme ;

Considérant que la Commission consultative des services publics locaux, réunie le 22 Septembre 2026, a pris connaissance du rapport d'activités 2025 de l'Office de tourisme des Monts du Genevois ;

Considérant les faits marquants de cette année 2025 et notamment :

<u>Au niveau des outils de promotion touristique :</u>

A) Stabilisation des supports print à savoir : le magazine bi-annuel, la carte cyclo-rando et l'édition de fiches thématiques ;
B) Renforcement de la relation médias et des parutions associées ;
C) Renforcement de certaines thématiques promues sur le site internet et les réseaux sociaux à savoir : le street Art, la sensibilisation en milieu naturel, les grandes itinérances cyclos et pédestres ;
D) La traduction en italien du site internet Monts du Genevois.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0138-DE

Au niveau de l'accueil et l'information touristique :

- Augmentation du visitorat et de la présence terrain de l'Office de tourisme (65 accueils « hors les mûrs »)

147 partenaires fédérés et 150 000 euros de retombées économiques directes sur le territoire liées au tourisme d'affaires (40 dossiers d'apports validés).

Le renforcement du volet ingénierie touristique grâce au pilotage directe de plusieurs études par l'Office de tourisme telles que l'étude fréquentation et schéma d'accueil du Mont Salève (encore en cours) l'étude sur l'offre d'hébergements et d'espaces séminaires (terminée) et la mise en place d'un observatoire touristique (via G2A).

Plusieurs projets nouveaux et marquants ont également été lancés en 2025, comme :

- la refonte du bureau d'information touristique de VITAM avec la mise en place d'un corner ouvert (fin d'un « guichet classique ») ;
- La création d'un nouvel audioguide dans le cadre de la balade urbaine d'Annemasse : une expérience immersive pour découvrir la Ville d'Annemasse autrement ;
- L'ouverture de la Maison des mémoires, équipement attendu pour valoriser l'histoire et le patrimoine de l'agglomération ;
- La création d'une boutique de produits locaux au sein de la Maison de la Mobilité et du Tourisme ;
- Le démarrage des accueils « hors les mûrs » au sein du parc des Dronières ;
- l'organisation par Annemasse Agglo du congrès national « Vélo et marche » contribuant au rayonnement de la destination ;
- L'organisation d'évènements populaires de pratiques sportives tels que le pumptrack tour et la fête du Salève.

Les ressources mobilisées en 2025 au sein de l'Office de tourisme :

- 15,6 ETP.
- des recettes évaluées à 1 800 000 euros (dont près de 1 400 000 euros de Taxe de séjour).
- des dépenses évaluées à 2 009 000 euros (contenant des dépenses « exceptionnelles » liées aux études menées permettant de « rétracter » l'excédent budgétaire précédemment constaté).
- A noter que les résultats figurant dans le rapport d'activités ci-joint ne sont pas définitifs, l'approbation des comptes 2025 de l'Office de tourisme des Monts du Genevois interviendra par délibération lors d'un prochain comité de direction de l'Office de tourisme (actant le résultat et excédent définitif).

*Départ de **Chadia LIMAM**, dorénavant représentée par **Nadia MUGNIER**.*

*S'agissant des déclarations liées aux meublés, **Christine BURKI** se demande si ce n'est pas déjà obligatoire de se déclarer.*

***Patrick ANTOINE** rappelle que ce sont les communes qui ont la main. Il indique que le meublé de tourisme est une activité commerciale et souligne qu'il y a un changement de destination du bien à effectuer en cas de passage entre une résidence principale à un meublé de tourisme. Il indique également que cette déclaration sera obligatoire en fin d'année. Il souligne que cette obligation amènera de la transparence, des informations claires et devraient amener des recettes pour l'Office de tourisme. Il mentionne que cela a un côté positif sur le développement du tourisme, également concernant la taxe de séjour. Il ajoute que cela rend service aux personnes qui viennent d'arriver sur le territoire et qui n'arrivent pas à se loger.*

***Christine BURKI** se demande s'il est possible d'avoir la liste des meublés déclarés sur les communes.*

***Patrick ANTOINE** indique que cela est possible et que cet aspect est suivi par l'Office de tourisme, ainsi, il faudrait se rapprocher de l'Office.*

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0138-DE

Denis MAIRE *s'interroge au sujet d'un graphique sur la présentation et se demande s'il ne concerne que les meublés et que ces derniers ne représentent pas l'intégralité de la taxe de séjour car il y aurait les hôtels, ce que* ***Patrick ANTOINE*** *confirme.*

Patrick ANTOINE *indique que la taxe de séjour représente 1 396 212 euros en 2025 (comprenant les meublés et les hôtels).*

Denis MAIRE *s'interroge au sujet de la part des meublés de tourisme dans ces recettes totales.*

Patrick ANTOINE *indique que les hôtels représentent 60 %. Il indique qu'il y a un sujet sur le fait de faire progresser cette taxe. Il souligne que la progression de la taxe de séjour ne vient pas des hôtels et mentionne que pour qu'un hôtel tourne, il lui faut un taux d'occupation d'environ 65 % et que c'est à peu près ce qu'ils atteignent. Il indique que les hôtels travaillent s'agissant de l'occupation les week-ends. S'agissant des meublés de tourisme, il mentionne que la taxe de séjour à essentiellement progressé grâce au travail fait sur les meublés de tourisme (450 000 euros apportés en plus sur l'exercice en question).*

Denis MAIRE *évoque les études liées à l'accueil, mentionnées dans la présentation, et ce qui se réalise à Archamps en matière de meublés et autres (centre de convention, ….). Il s'interroge sur l'idée à se faire du territoire, notamment du centre-ville et de ses capacités (notamment sur le manque de place pour des structures hôtelières de plus, ….). S'agissant de l'accueil il considère qu'il ne faut pas lâcher l'affaire et réfléchir dans le cadre de la ZAC Etoile et de l'ensemble de l'agglomération sur le positionnement, en se mettant autour de la table à la suite des études qui ont été faîtes. Il souligne, par exemple, la difficulté de la mixité des usages et des fonctions concernant la ZAC Etoile (situation du tertiaire, ….).*

Patrick ANTOINE *souligne qu'il n'y a pas d'auberge de jeunesse sur le territoire par exemple. Il indique qu'il y a des niches sur lesquelles il faudrait travailler, mais que s'agissant de l'attente, du besoin sur l'ensemble du territoire, il y aurait un vrai besoin autour du centre de convention. Il rejoint les propos de* ***Denis MAIRE*** *au sujet de ce travail à réaliser et indique qu'il y a des études, des observatoires qui vivent, avec des données qui s'actualisent. Il mentionne le travail actuel lié à un événement en haut du Salève permettant d'attirer des personnes et notamment les locaux en fin d'année.*

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

DE PRENDRE ACTE du rapport d'activités 2025 de l'Office de tourisme des Monts du Genevois, tel que joint en annexe de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0138-DE

A) DIRECTION DES RICHESSES HUMAINES

16 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Kristel NIKOLIC

VU les dispositions de l'article L313-1 du Code général de la fonction publique (CGFP) qui énonce que les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

VU la délibération du Conseil communautaire N°CC_2026_0121 du 16 septembre 2026, relative à l'approbation des dernières modifications en date apportées au tableau des emplois ;

VU la délibération du Conseil communautaire N°CC_2026_0 du 1er juillet 2026, portant création de 8 postes non permanents au budget principal, d'Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique (ATEA) relevant de la filière culturelle, appartenant à la catégorie B, à temps non complet, à hauteur de 5/20ème annualisés, pour le Conservatoire à rayonnement Intercommunal (CRI) de la Direction de la Jeunesse et du Sport (DCJS), sur des contrats de projet d'une durée de 3 ans, et strictement consacrés au projet "DEMOS" ;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) en date du 16 septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'organe délibérant de déterminer les emplois à temps complet ou non-complet, nécessaires au bon fonctionnement des services en procédant à leurs créations ou suppressions ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de modifier notamment au budget principal, les quotités de temps de travail de certains enseignants du CRI de la DCJS, ainsi que les grades de ceux assurant les enseignements dans le cadre du projet "DEMOS", afin de tenir compte de l'évolution des besoins suite à la dernière campagne d'inscriptions des usagers comme à chaque rentrée scolaire, et selon les disponibilités des enseignants ;

CONSIDÉRANT qu'il convient aussi de mettre à jour les tableaux des emplois au budget principal et aux budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement, pour tenir compte de l'évolution des effectifs résultant de mobilités internes, ou de réorganisations, ainsi que de départs et de recrutements consécutifs sur des postes existants ;

Patrick ANTOINE *s'interroge sur le nombre d'équivalents temps plein.*

Le Président *met en avant le nombre de 560 fiches de paie.*

Patrick ANTOINE *se demande si l'agglomération est sollicitée* ***s'agissant du pouvoir d'achat, ce que le Président*** *confirme.*

Patrick ANTOINE *souhaite travailler sur un échange des pratiques entre les collectivités à ce sujet (politique en matière de ressources humaines), un échange d'informations. Il considère que ce partage d'informations serait précieux au regard de la cohérence des politiques publiques sur le territoire, notamment pour que les agents aient les mêmes conditions d'attractivité.*

Le Président *partage les propos de* ***Patrick ANTOINE*** *et mentionne qu'il pourrait être imaginé des rencontres entre les DGS ou DRH du territoire à ce sujet.*

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER la mise à jour du tableau des emplois telle que présentée et ci-annexée, pour les budgets principal et annexes de l'Eau, de l'Assainissement, tenant compte de l'évolution des besoins et par conséquent des ajustements opérés ;

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0138-DE

D'AUTORISER ET DE MANDATER Monsieur le Président ou son représentant à exécuter la présente délibération, et à réaliser toutes les démarches à cet effet, ainsi qu'à signer tous les documents afférents ;

DE CONFIRMER que les dépenses correspondantes seront bien imputées au chapitre 012 des budgets concernés précités.

VI. QUESTIONS DIVERSES

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0138-DE

B) DATES DES PROCHAINS CONSEILS COMMUNAUTAIRES

- Mercredi 18 novembre 2026 à 18h30,
- Mercredi 16 décembre 2026 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h57.

La secrétaire de séance

Nadège ANCHISI

Le président

Gabriel DOUBLET

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 074-200011773-20261119-CC_2026_0138-DE